

**L'ALLEMAGNE NAZIE, LA POLICE BELGE ET
L'ANTICOMMUNISME EN BELGIQUE (1936-1944) —
UN ASPECT DES RELATIONS BELGO-ALLEMANDES (*)**

par

Rudi VAN DOORSLAER

Assistant au Centre de Recherches et d'Etudes Historiques
de la Seconde Guerre Mondiale
et Etienne VERHOEYEN

I. LA DIFFICILE NEUTRALITE (1936-1940)

1. Introduction — Situation du problème

Au cours des dernières années, plusieurs études ont été publiées sur les rapports belgo-allemands après l'avènement au pouvoir de Hitler et du national-socialisme en 1933. Le thème central de ces études était la recherche des raisons profondes de l'inauguration de la politique belge d'indépendance en 1936 et de ses répercussions sur les rapports de la Belgique avec ses principaux voisins, la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne (1). Les auteurs de ces études ont

(*) Nous remercions Mr. B. Machiels, qui a bien voulu relire ce texte.

(1) - Guido CONVENTS, "Diplomatie en "Realpolitik". Aspecten van de Belgische politieke en diplomatieke relaties met het Derde Rijk, 1933-1935", *Res Publica*, 1984/2, pp 197-242; - Dirk MARTIN, "De Duitse "vijfde kolonne" in België 1936-1940", *BTNG*, 1980, 1-2, pp 85-119; - ID., "De Belgische pers en Duitsland 1936-40", *Tijdschrift voor Diplomatie*, VI, 11, juli 1980, pp 763-771; - ID., "De onafhankelijkheidspolitiek : enkele aspecten van de Duits-Belgische economische betrekkingen, 1936-1940", *Vlaams Marxistisch Tijdschrift*, 1980, 4, pp 47-76; - Lode WILLEMS, *Het ontstaan van de Belgische zelfstandigheidspolitiek (1936-1937)*, VUB, 1970-1971, mémoire de licence en sciences politiques, non publié.

réfuté la version traditionnelle, selon laquelle les revendications des nationalistes flamands, qui exigeaient la rupture des liens avec la France ("los van Frankrijk !") ont déterminé l'instauration de cette politique d'indépendance. Les résultats de ces études ont confirmé, par contre, ce que le professeur Jan Dhondt écrivit en 1970, à savoir que c'était surtout le roi Léopold III, d'accord avec principalement des politiciens francophones et de hauts fonctionnaires, qui voulaient se distancier de la France du Front Populaire, d'ailleurs liée avec l'Union Soviétique depuis 1935 (2).

Du fait même de l'abandon de cette alliance avec la France, la Belgique se rapprocha de l'Allemagne. Il faut souligner que ce sont surtout des problèmes intérieurs qui se trouvaient à l'origine de cette évolution. La crise économique de 1930 avait engendré des conflits sociaux et une polarisation politique. Pour les milieux dirigeants belges, un Front Populaire, appuyé par les communistes, était devenu le danger principal. Il nous a semblé utile dès lors de savoir 1) quels milieux s'occupaient à cette époque du renseignement et de l'action anticommunistes, aussi bien du côté officiel que du côté privé, et 2) de déterminer dans quelle mesure l'évolution des rapports entre la Belgique et l'Allemagne nationale-socialiste a influencé ces activités. A côté de la diplomatie, de l'économie, de la presse et des relations culturelles, le domaine politico-policier est un champ d'observation idéal pour déceler la réalité derrière la propagande. A cela s'ajoute que dans l'Allemagne nationale-socialiste, le mouvement communiste était, parmi d'autres courants d'opinion, criminalisé, et que l'anti-communisme était devenu une doctrine dans la politique extérieure.

2. Les services officiels belges de renseignements politiques

En Belgique, comme dans les autres pays d'Europe occidentale, plusieurs services étaient chargés du travail politico-policier. Il faut mentionner en premier lieu la Sûreté de l'Etat, qui faisait partie de l'administration de la Sûreté Publique sous l'autorité du Ministère de la Justice. La Police des Etrangers et le Commissariat général aux Délégations Judiciaires ressortaient également de la Sûreté Publique. La Sûreté de l'Etat n'avait pas de compétence exécutive, sauf en temps de guerre. A côté de la Sûreté de l'Etat, organe du Ministère de la Justice, il faut citer la Sûreté Militaire avec son Service de Contre-Information, dépendant du Ministère de la Défense Natio-

(2) Jan DHONDT, *Bulletin critique d'histoire de Belgique 1968-1969*, 1970, pp 95-114

nale. Cette Sûreté Militaire était appelée à constituer en temps de guerre la Deuxième Section de l'Etat-Major général de l'Armée. A l'échelon régional fonctionnaient les sections politiques de la police judiciaire, placées sous la responsabilité directe des chefs des parquets, les Procureurs du Roi et les Procureurs généraux. Enfin, on sait que les polices communales de la plupart des grandes villes avaient constitué depuis la fin du 19^e siècle des sections qui s'occupaient d'affaires politiques.

Avant 1914, l'expansion du mouvement socialiste avait été la première préoccupation des responsables du travail politico-policier. La situation changea après la première guerre mondiale : le Parti Ouvrier Belge avait annoncé qu'il voulait s'intégrer dans le régime établi et était entré dans le gouvernement encore avant la fin des hostilités. Mais deux nouveaux adversaires s'annonçaient en même temps : le nationalisme flamand et le communisme.

Le Parti Communiste de Belgique (PCB), fondé en 1921, peut être considéré jusqu'en 1936 comme une secte sans importance. Ce ne fut que lors des grèves spontanées de 1932 qu'il se fit remarquer pour la première fois, surtout dans le Borinage. A la faveur de la crise économique et de ses séquelles sociales, le PCB réalisa sa percée politique aux élections législatives de 1936, en obtenant 6% des voix et 9 députés. L'insignifiance politique du PCB d'avant 1936 n'a pourtant pas amené les autorités belges à considérer ce parti comme absolument inoffensif. Depuis toujours, le PCB avait exprimé sa volonté de briser le pouvoir de la bourgeoisie, même par la violence si besoin en était. De surplus, le parti se considérait comme la section belge de la Troisième Internationale, dirigée depuis Moscou. Quand les communistes lancèrent en 1923 une campagne contre la participation belge à l'occupation de la Ruhr, des dizaines de militants furent arrêtés et inculpés d'avoir fomenté un complot contre la sûreté extérieure de l'Etat (3). Tous furent cependant acquittés.

3. Les organisations anticommunistes privées

Pratiquement tous les groupes et partis politiques, le Parti Ouvrier Belge compris, se distancaient explicitement des communistes dès les années vingt. Ce fut encore le cas, à plus forte raison, d'un certain nombre de groupes sociaux conservateurs, tels que la

(3) Voir à ce sujet : LEPIC, *Le grand "complot" communiste. Une machine de guerre de la bourgeoisie*, Bruxelles, Editions Socialistes, s d ; - Chantal DE SMET, *De Vlaamse afdelingen van de K.P. : 1921-1926*, Gent, RUG, mémoire de licence en histoire non publié.

hiérarchie catholique, l'industrie privée, l'armée et les anciens combattants de 1914-18. Dans le sillage de l'idéologie nationaliste belge et conservatrice, une organisation anticommuniste fut créée en 1925 par une initiative privée. Cette organisation prit la dénomination S.E.P.E.S., Société d'Etudes Politiques, Economiques et Sociales. La S.E.P.E.S. était animée par un ancien officier, Jean Spiltoir, qui avait déjà participé au début des années vingt à la création de l'Union Civique, une organisation de briseurs de grèves d'allure paramilitaire. Un *Bulletin* de la S.E.P.E.S. fut publié dès 1925. La S.E.P.E.S. se constitua en association sans but lucratif en juillet 1931. Cette ASBL était présidée par le baron Léon Greindl, lieutenant-général retraité. Le comte Adrien Van der Burch en était vice-président. En pratique, la S.E.P.E.S. était dirigée par deux officiers retraités : le secrétaire général Jean Spiltoir, capitaine-commandant en retraite depuis 1921, et le trésorier Emile Stappaerts, major, en retraite depuis 1925 (4). La cheville ouvrière de la S.E.P.E.S. était incontestablement Jean Spiltoir. La S.E.P.E.S. avait adhéré à la Ligue Internationale contre la IIIe Internationale, fondée en 1924 à Genève par des représentants de dix pays. Le but de la S.E.P.E.S. était défini comme suit : "La S.E.P.E.S. a pour objet l'étude de toutes les questions politiques, économiques et sociales qui se rapportent aux principes de la collaboration des classes et de la sauvegarde de l'ordre public" (5). La S.E.P.E.S. mettait en exergue la collaboration des classes, qui était selon elle le seul principe pouvant assurer la paix sociale. En réalité, la S.E.P.E.S. était avant tout un service de renseignements anticommuniste.

En marge de la S.E.P.E.S., Jean Spiltoir créa en décembre 1925 la S.A. Surcomin, Sûreté Commerciale et Industrielle, dont il était le directeur et détenait 94% des parts de fondateur. Dans le conseil d'administration siégeaient en outre Jean-Constantin Gevers, lieutenant-colonel de gendarmerie en retraite, et Carl Peters. Celui-ci était le chef de la section anversoise de la S.E.P.E.S. Il avait été officier de presse dans l'armée belge pendant la première guerre mondiale. Après l'armistice, il fit partie de l'armée belge d'occupation en Allemagne, dans laquelle il fut successivement chargé de la censure et du service de renseignements politiques de l'Etat-Major géné-

(4) Michel MARY, *Introduction aux relations Belgo-Soviétiques (mars 1935-1939). Relations sans illusions*, UCL, 1985, Mémoire de licence en histoire non publié

(5) Statuts de l'ASBL "S.E.P.E.S.", *Moniteur Belge*, 1931, no. 896. L'en-tête du papier à lettres de la S.E.P.E.S. stipulait qu'elle défendait les valeurs suivantes : "patrie, famille, morale, ordre, nos libertés". Une collection (1928-1939) du *Bulletin* de la S.E.P.E.S. est conservée aux Archives de la Ville de Bruxelles

ral (6). En 1923, Peters fut attaché au service des Renseignements Généraux de la Direction de la Sûreté Militaire à Aix-la-Chapelle. Il avait comme mission de suivre attentivement les activités des communistes en Allemagne et ailleurs, notamment l'expérience communiste de Bela Kun en Hongrie. Il entra à la S.E.P.E.S. en 1925, à la demande de Spiltoir.

En 1930, la Surcomin transféra ses bureaux rue de la Loi à Bruxelles, à la même adresse que ceux de la S.E.P.E.S. Fin 1933, elle cessa d'exister. Il est probable que la S.E.P.E.S. n'avait plus besoin d'être financée par la voie des missions de surveillance et de renseignements dévolues à la Surcomin. Le Comité Central Industriel (CCI), la plus importante organisation patronale du pays, aurait procuré des fonds supplémentaires (7). Le financement de la S.E.P.E.S. par le CCI a probablement débuté en 1926. En effet, le 25 mai de cette année-là, une note confidentielle du CCI fut communiquée aux membres de la Fédération des Fonderies de Zinc, Plomb, Argent, Cuivre et Nickel, précurseur de l'actuelle Fédération des Métaux Non-Ferreux (8). Dans cette note, le CCI signalait l'existence de "services importants", qui avaient pour but d'informer les industriels et de les "protéger contre le danger des organisations bolchévistes". Le CCI priait la Fédération d'appuyer cette action, ce qu'elle fit à raison d'une contribution annuelle d'un franc par ouvrier employé par les entreprises de ses affiliés. L'augmentation de l'appui financier à la S.E.P.E.S. par le CCI en 1933 peut très probablement être mis en rapport avec le rôle joué par les communistes dans les grèves de 1932.

Au début des années trente, la S.E.P.E.S. disposait d'une trentaine de "postes" couvrant toute la Belgique. Presque tous ces postes étaient dirigés par d'anciens militaires, qui avaient servi dans les services de renseignements et de censure de l'armée d'occupation belge en Allemagne. Spiltoir dirigea la S.E.P.E.S. jusqu'en 1938, année où Stappaerts lui succéda avec le titre de directeur général. La S.E.P.E.S. disposait de plusieurs publications : *Le Populaire* (bi-hebdomadaire) et *Volksmacht* (mensuel), et un *Bulletin* bimensuel, qui traitait chaque fois d'un thème bien défini. L'organisation publiait en outre un *Bulletin* confidentiel, réservé à des personnalités dirigeantes.

(6) Interview avec C. Peters par José Gotovitch, 1972. Centre de Recherches et d'Études Historiques de la Seconde Guerre Mondiale (CERHSGM), Bruxelles.

(7) comme note 6.

(8) *Fédération des Fonderies de Zinc, Plomb, Argent, Cuivre et Nickel*. "Assemblée générale tenue à Bruxelles, 25 mai 1926". Nous remercions M. Guy Vanthemsche d'avoir mis ce document à notre disposition.

Avant la seconde moitié des années trente, les communistes n'étaient donc pas considérés comme totalement inoffensifs par les services officiels et privés. Mais c'est surtout à la suite du succès du Front Populaire en France et des tensions politiques et sociales grandissantes, tant en Belgique qu'ailleurs, que le communisme fut ressenti comme une menace réelle. Les communistes firent des progrès notables aux élections de 1936, tout comme d'ailleurs l'extrême-droite (Rex et VNV). Après la France, la Belgique connut la grève générale. En Belgique aussi, le Front Populaire était à l'ordre du jour. La droite traditionnelle, notamment le parti catholique, hésitait entre une alliance avec l'extrême-droite, pour endiguer le "danger communiste", et une coopération devenue classique avec les libéraux et les socialistes (9). Elle opta finalement pour cette dernière tactique. Dans le cadre de cette évolution, le travail politico-policier contre les communistes prenait plus d'importance. A ce changement au niveau national s'ajoutaient des données d'ordre international : devant la consolidation du régime national-socialiste en Allemagne, de plus en plus de persécutés politiques quittaient ce pays, et certains se réfugiaient en Belgique. D'autre part, des centaines de Belges s'engageaient dans les rangs des Brigades Internationales en Espagne. On pouvait s'attendre à ce que l'Allemagne nazie essayerait d'influencer le travail des services de police politiques belges. Nous sommes partis de l'hypothèse que l'adoption de la politique d'indépendance a facilité ces tentatives d'ingérence de la part de la police allemande. Voici des éléments concrets qui pourraient étayer cette hypothèse.

4. Un premier "test case" en 1936 : l'affaire Bell

Une première affaire intéressante dans le cadre de notre étude s'est produite en mars 1936. Cinq Allemands qui résidaient illégalement depuis quelques mois en Belgique furent extradés le 7 mars 1936. Deux d'entre eux, Heinrich Bell et Arthur Levy, étaient recherchés par la police allemande, qui les incarcéra à la prison d'Aix-la-Chapelle (10). Cet épisode valut au ministre socialiste de la Jus-

(9) Voir à ce sujet : Emmanuel GERARD, *De Katholieke Partij in crisis. Partijpolitiek leven in België, 1918-1940*, Leuven, Kritak, 1985.

(10) *Rapport de la légation allemande au ministère des Affaires Etrangères à Berlin*, 21 avril 1936, POLITISCHES ARCHIV BONN (PAB), P.A. Belgien, Innere Verwaltung, 12, Belgien 2.

tice Eugène Soudan de sévères critiques, surtout dans la presse communiste. Le communiste allemand Heinrich Bell devint un symbole dans la lutte pour le respect du droit d'asile. Les communistes n'étaient pas les seuls à critiquer Soudan : le président du Parti Ouvrier Belge, Emile Vandervelde, avait déjà protesté auprès de celui-ci en octobre 1935 contre une expulsion analogue. Soudan s'était justifié en disant qu'il n'avait jamais expulsé des socialistes. "J'ai proposé l'expulsion de communistes", avait-il écrit alors à Vandervelde. "Jamais comme tels. Lorsque je proposais une mesure, c'est parce que j'avais la conviction absolue qu'ils noyautaient notre parti et faisaient oeuvre néfaste dans nos syndicats" (11). En tout cas, l'"affaire Bell" exposa non seulement Soudan, mais aussi l'administrateur de la Sûreté Publique Robert de Foy à la pression de l'opinion publique de gauche. C'est ce contexte qui explique la démarche subséquente de de Foy.

Après avoir pris contact par téléphone avec la légation d'Allemagne à Bruxelles, de Foy y fut reçu personnellement, pour la première fois depuis son accession au poste d'administrateur de la Sûreté Publique en 1934. De Foy demanda, selon ses dires en accord avec son ministre, que le représentant diplomatique allemand voulût bien s'informer à Berlin de la possibilité d'un retour éventuel de Bell. Le diplomate de service, le conseiller de légation Bräuer, souligna que l'attitude de la police politique belge s'était améliorée depuis la promotion de de Foy à la tête de la Sûreté Publique (13). Il craignait un revirement de cette attitude au cas où l'accident entraînerait la chute de son interlocuteur.

Entretemps de Foy se rendit à Berlin. Le 30 avril 1936, il rendit compte de son voyage à Bräuer : tout s'était bien terminé, et de Foy tenait à souligner l'aide professionnelle et "amicale" qu'il avait reçue des chefs de la Gestapo, Heydrich et Best (14). De Foy avait en effet tenu à se rendre personnellement à Berlin et d'apporter du "matériel" qui intéresserait sûrement la Gestapo, une offre que

(11) Soudan à Vandervelde, 25 octobre 1935, INSTITUT EMILE VANDERVELDE (IEV), Bruxelles, II, EV/1184.

(12) comme note 10.

(13) Robert de Foy est né à Grammont en 1893. De 1922 à 1925, il a assuré diverses fonctions à l'Auditorat militaire de l'armée belge d'occupation de la Ruhr. De 1925 à 1929, il était premier substitut du Procureur du Roi à Anvers, puis directeur adjoint à l'Administrateur de la Sûreté Publique. Le 8 août 1933, il fut chargé des fonctions d'Administrateur de la Sûreté Publique et nommé le 30 décembre 1934. *Notice biographique* de R. de Foy, communiquée par mr. Albert De Jonghe, que nous tenons à remercier.

(14) Bräuer à A.A., 30 avril 1936, PAB, P.A. Belgien, Innere Verwaltung, 12, Belgien 2.

Heydrich ne déclina pas (15). Le résultat de cette démarche fut la libération de Bell, libération que le gouvernement belge présenta comme le résultat de négociations entre les deux gouvernements (16).

Les remous suscités par "l'affaire Bell" n'étaient pas encore apaisés quand la Gestapo s'en fut insister auprès de l'*Auswärtiges Amt* pour que celui-ci fasse des démarches auprès des services belges compétents afin de limiter le trafic clandestin de matériel de propagande antinazi de Belgique vers l'Allemagne (17). Le représentant diplomatique allemand à Bruxelles, von Richthofen, discuta de la question avec le directeur général du Ministère des Affaires Etrangères Costermans. Celui-ci promit d'insister sur une surveillance plus sévère des trains belges à destination de l'Allemagne (18). Une enquête fut demandée au Comité Supérieur de Contrôle (19). Des fonctionnaires de ce Comité se mirent en rapport avec la Gestapo d'Aix-la-Chapelle et un échange d'informations eut lieu entre les deux services. Des agents du Comité Supérieur de Contrôle accompagnèrent les trains partant vers l'Allemagne, mais les fraudeurs ne purent être pris. Du matériel de propagande fut également découvert dans des trains de marchandise venant d'Anvers. Selon le Comité, Anvers était effectivement un centre de la propagande communiste et antinazie. Dans un rapport du 2 octobre 1936, le Comité Supérieur de Contrôle attira l'attention, en ce qui concerne Anvers, sur l'activité de l'Internationale Communiste des Marins (20). Le personnel des Chemins de Fer belges, que la légation allemande avait cru être responsable du trafic clandestin, ne fut pas pris en infraction par les agents du Comité Supérieur de Contrôle. Les trois personnes contre lesquelles des procès-verbaux avaient été dressés pour apposition d'inscriptions antihitlériennes étaient, selon le rapport belge, "de race juive".

(15) Rintelen à la légation d'Allemagne à Bruxelles, 27 avril 1936, PAB, ibidem.

(16) Heinrich Bell, né à Düsseldorf en 1896, s'engagea en Espagne dans les Brigades Internationales quelques mois après sa libération. Il revint en Belgique en 1938, après la dissolution des Brigades. Arrêté le 10 mai 1940 par les autorités belges, il fut interné dans plusieurs camps de concentration en France, d'où il fut transféré à Cologne le 5 août 1943. Nous ignorons le sort qui lui échet, mais vu l'origine juive du communiste Bell, un certain pessimisme est justifié. ADMINISTRATION DES VICTIMES DE LA GUERRE (AVG), dossier SDR, Heinrich Bell, 294.336.

(17) MICROFILM FNRS, *Documents de la Wilhelmstrasse*, Belgium post 1936. Müller à A.A., 9 juin 1936, A.A. Pol. II, 26/4, frame 326383.

(18) *Ibidem*, von Richthofen à A.A., 26 juin 1936, A.A., Pol. II, 26/4, fr. 326385.

(19) *Ibidem*, Rapport du Comité Supérieur de Contrôle, Bruxelles, 19 août 1936 (copie), A.A., Pol. II, fr. 326423.

(20) *Ibidem*, fr. 326438.

Si certains services de police belges entretenaient ainsi de bons rapports avec des collègues allemands, leurs rapports avec des représentants diplomatiques italiens étaient tout aussi compréhensifs, comme le prouve l'étude récente d'Anne Morelli (21). Là aussi, la collaboration portait depuis la seconde moitié des années vingt sur le comportement d'émigrés politiques italiens hostiles au régime de Mussolini. Les rapports de l'ambassadeur d'Italie à Bruxelles et des consuls italiens à Charleroi et à Liège contiennent à ce sujet des éléments très précis. Des informations d'indicateurs italiens ont été transmis à la Police des Etrangers, des accords conclus à propos d'expulsions, des copies de procès-verbaux de la gendarmerie et de la police judiciaire acheminées vers l'ambassade, comme ce fut aussi le cas avec des correspondances saisies chez des immigrés. Un employé consulaire, probablement membre de l'OVRA, la police politique de Mussolini, consultait régulièrement les fiches de la Sûreté Publique.

5. Les organes de police supranationaux et le communisme

Ces échanges d'informations politico-policieres semblent donc avoir fait partie des rapports diplomatiques normaux. Mais en 1937, la police allemande prit une initiative qui alla beaucoup plus loin. En effet, du 30 août au 13 septembre 1937 eut lieu à Berlin le "Congrès International de Police sur la Lutte contre le Bolchévisme", auquel participèrent des représentants de 15 pays. Il importe de situer cette initiative dans son juste contexte, avant de résumer la signification de la conférence même.

Depuis 1923 existait un organisme de coordination policière internationale dénommé "Commission Internationale de la Police Criminelle (C.I.P.C.)", le précurseur de l'Interpol créé en 1946. Le siège de la C.I.P.C. était à Vienne, comme section de la police viennoise (22). Dix-neuf pays avaient adhéré à la C.I.P.C. en 1923. Ils étaient déjà 33 à la fin des années trente. Les thèmes des congrès de 1934 et de 1935 étaient la traite des blanches et les trafics de cocaïne et d'opium (23). Mais en 1935 s'y ajoutaient les dimensions

(21) Anne MORELLI, *Fascisme et anti-fascisme dans l'immigration italienne de Belgique (1922-1940)*, U.L.B., 1985, thèse de cotorat non publiée.

(22) Cyrille FYNAUT, *Opdat de macht een toevlucht zij ? Een historische studie van het politieapparaat als politieke instelling*, Antwerpen-Arnhem, 1979, pp. 396-409.

(23) Légation d'Allemagne à Copenhague à A.A., 9 mars 1935. PAB, Polizei II, IKPK, Band II (1935-1939).

internationales de la falsification d'effets, l'introduction d'une pièce d'identité internationale uniforme, l'approche du problème des tziganes et la lutte contre le "terrorisme". Les délégués allemands s'abstinrent sur ce dernier point, parce qu'il s'agissait d'une coopération dans le cadre de la Société des Nations, dont l'Allemagne s'était retirée.

En principe, la C.I.P.C. était un organisme neutre, destiné à combattre à l'échelle internationale la criminalité de droit commun. Mais la pratique montre que les Allemands ont essayé à l'utiliser à leurs propres fins politiques. Début 1935, une commission qui s'occupait au sein de la C.I.P.C. de la lutte contre les fausses pièces d'identité, demanda des renseignements sur un réseau international spécialisé dans la fabrication de faux papiers d'identité (24). A cette occasion, Léopold Flieg, ancien représentant communiste allemand qui s'était établi à Paris comme émigré politique en 1935, fut signalé comme criminel de droit commun. Quant au réseau susmentionné, il s'agissait en réalité d'une organisation du parti communiste allemand (KPD), devenu illégal sous le régime d'Hitler, et qui était d'abord active en Allemagne même, puis en France.

Les chefs de la police allemande estimaient d'ailleurs que la C.I.P.C. ne se prêtait pas suffisamment à la manipulation qu'ils souhaitaient. Pour le Reichsführer-SS Himmler, en dernière instance chef de la police allemande depuis 1936, le premier objectif de la coopération policière internationale devait être la lutte contre le bolchévisme; de plus, il estimait que l'Allemagne devait jouer le rôle principal dans cette lutte. Malgré le fait que, depuis l'avènement de Dolfuss en 1934, le chef de la police viennoise était automatiquement le président de la C.I.P.C., les Allemands comprenaient que leur objectif n'était pas facilement réalisable : la Grande-Bretagne, la France et les Etats-Unis pesaient trop lourd dans la balance, du moins provisoirement. La délégation allemande ne participa pas à la conférence de Londres de juin 1937 (26). Ceci n'était pas un hasard. Himmler et son chef de la *Sicherheitspolizei* Heydrich étaient pour ainsi dire en train de préparer leur propre conférence de la C.I.P.C., qui eut lieu fin août-début septembre 1937 sous le signe de la lutte antibolchéviste. Après l'annexion de l'Autriche en 1938, par laquelle la police autrichienne fut tout simplement incorporée dans la police alleman-

(24) Gestapo Berlin à A.A., 16 avril 1935. PAB, Polizei II, IKPK, Band II.

(25) Himmler à von Bülow-Schwante, 22 juillet 1937. PAB, Inland IIg, G3, 295012.

(26) Bert SCHWITTERS, *Dossier Interpol*, Antwerpen, 1978.

de, l'influence allemande sur la C.I.P.C. s'accrût. Une opposition contre cette évolution venait surtout du côté français (27). En fait, deux propositions sur le développement de la C.I.P.C. se confrontaient alors : une proposition allemande, défendue par le vice-directeur de la police viennoise, Bruno Schultz, et une proposition française, formulée par l'inspecteur général de la police judiciaire Pierre Mondanel. La proposition allemande envisageait l'extension de la section existante à Vienne et un échange permanent d'informations sur les auteurs de délits, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de chaque pays. Les Allemands voulaient donc transformer la C.I.P.C. en une sorte de "super-police", habilitée à donner des missions de recherches aux diverses polices nationales. Cette proposition était, pour plusieurs raisons, inacceptable pour les Français. Pour eux, la C.I.P.C. était devenue un simple prolongement de la police allemande. Le président de la C.I.P.C. (le chef de police autrichien Steinhäusl), son secrétaire général, son trésorier et deux de ses rapporteurs permanents avaient, en 1938 la nationalité allemande. (Le troisième rapporteur permanent était Fernand Louwage, Commissaire général aux Délégations Judiciaires belges). En plus, les employés de la C.I.P.C. étaient également allemands, de même que l'émetteur radio et le matériel technique. Ceci était d'autant plus inacceptable pour les Français, que la menace de guerre était permanente et que certains problèmes délicats tels que le terrorisme ne pouvaient être traités que par un organisme policier réellement international et neutre. C'est pourquoi la délégation française proposa le transfert du siège de la C.I.P.C. en Suisse, le maintien d'un organisme de coordination au lieu d'une police supra-nationale sous tutelle allemande et une coopération plus étroite avec la Société des Nations — ce qui n'était pas de nature à plaire aux Allemands. Tout compte fait, les Français savaient parfaitement que, du moment où une obligation d'échanger des renseignements sur la criminalité "nationale" était prévue, cette mesure rendait inévitable l'échange d'informations *politiques*. En procédant ainsi, des renseignements pouvaient être demandés sur tous les adversaires politiques des régimes hitlérien et mussolinien, qui étaient condamnés — souvent par contumace — dans leur pays d'origine pour des infractions contre la sûreté de l'état. Les polices française, anglaise, hollandaise et belge pouvaient-elles sans broncher communiquer des renseignements sur ces émigrés politiques ? "Il est bien évident, écrit le professeur français Bouzat,

(27) Pierre BOUZAT, *Comment perfectionner la collaboration policière internationale*, Louvain, s.d. Pierre Bouzat était professeur de droit pénal à la Faculté de Droit à Rennes.

que toute information visant une infraction politique, militaire, fiscale ou religieuse sera exclue de la communication" (28). Pour Himmler et Heydrich, la communication de ces informations était précisément le but principal. La guerre mit évidemment fin aux propositions françaises. Après la mort de Steinhäusl, Heydrich devint lui-même président de la C.I.P.C. En 1941, le siège de la C.I.P.C. fut transféré à Berlin et la Commission fut intégrée dans le *Reichskriminalpolizeiamt* (29). Le représentant belge, Fernand Louwage, resta en fonction comme rapporteur permanent, même après l'assassinat de Heydrich par la résistance tchèque en 1942 et son remplacement par Ernst Kaltenbrunner, qui cumula dès lors les fonctions de président de la C.I.P.C. et de chef de la police allemande (30).

En décrivant cette évolution, nous avons devancé les événements de 1937, mais c'était nécessaire pour expliquer leur signification réelle. En 1937, il n'était en effet pas encore évident que la police allemande réussirait à mettre la main sur la C.I.P.C. et c'est pourquoi ses chefs essayaient pour ainsi dire de créer une C.I.P.C. parallèle par le biais de la coordination internationale de la lutte contre le bolchévisme.

L'historien Albert De Jonghe a déjà publié une étude détaillée au sujet de cette conférence sur la lutte contre le bolchévisme, tenue en 1937 (31). Nous nous limiterons donc à en rappeler l'essentiel. A côté des alliés de l'Allemagne, un certain nombre de pays neutres, dont les Pays-Bas, la Suisse et la Belgique, y étaient représentés. La France et la Grande-Bretagne n'y participèrent pas. Les représentants belges étaient Victor Liekendael, chef de cabinet de Robert de Foy, et Paul Blocteur, chef du 3e bureau de la Sûreté Publique (coordination de la police judiciaire et des recherches internationales). De Foy, administrateur de la Sûreté Publique, ne se joignit à la délégation qu'après la fin des discussions proprement dites, qui eurent lieu du 30 août au 3 septembre 1937. Tous les fonctionnaires de police étrangers étaient invités d'honneur au *Reichsparteitag* de Nuremberg. L'ordre du jour de la conférence n'est pas connu. Les participants reçurent plusieurs documents, dont un rapport sur les activités des services de renseignements soviétiques et un autre sur l'appareil militaire de l'Internationale Communiste. Dans ce dernier

(28) Ibidem.

(29) Cyrille FYNAUT, *op.cit.*, p. 409.

(30) Walter DE BOCK, *De mooiste jaren van een generatie*, Berchem, 1982, p. 84.

(31) Albert DE JONGHE, "De strijd Himmler-Reeder om de benoeming van een HSSPF te Brussel. Deel 3", *Bijdragen tot de geschiedenis van de Tweede Wereldoorlog*, 5, décembre 1978, p. 133-147.

rapport, il était de nouveau question d'une organisation chargée de la fabrication de fausses pièces d'identité, la même qui avait déjà été signalée par la C.I.P.C. en 1935 (32). En octobre 1937, tous les participants reçurent par le courrier diplomatique du matériel de la part de Heydrich. Si ce matériel n'était autre que les documents discutés lors de la conférence — ce qu'une note du chef de la *Sicherheitspolizei* à l'*Auswärtiges Amt* semble suggérer — on ne peut pas dire qu'il contenait des éléments vraiment nouveaux (33).

Si nous ne savons pratiquement rien quant aux résultats de la conférence même, nous sommes mieux renseignés sur les intentions de Himmler : l'échange de renseignements sur les activistes politiques, du moment que l'un des pays participants considérait ces activités comme une menace pour la sûreté de l'Etat. Pour Himmler, il ne s'agissait pas uniquement de rassembler préventivement des renseignements, mais aussi de suivre l'éventuelle action répressive. Cette position s'accordait parfaitement avec les propositions avancées par les chefs de police allemands au sein de la C.I.P.C.

Himmler, qui considérait la conférence de 1937 comme une réussite, voulait étendre son champ d'action. Dans ce but, il décida de faire intervenir les représentations diplomatiques allemandes afin d'élargir le nombre des participants (34). En 1937, les pays suivants avaient participé à la conférence : l'Italie, le Japon, le Brésil, l'Uruguay, le Portugal, l'Autriche, la Hongrie, la Yougoslavie, la Bulgarie, la Grèce, la Belgique, les Pays-Bas, la Pologne, la Ville Libre de Danzig et la Finlande. Himmler voulait attirer les pays suivants : la Grande-Bretagne (et éventuellement l'Irlande), les pays scandinaves, les pays baltes, l'Espagne nationaliste, la Roumanie, les autres pays latino-américains et l'Egypte. Les milieux diplomatiques allemands estimaient qu'une coopération anglo-allemande dans le cadre de la coordination de l'action policière contre le bolchévisme était exclue. Mais la diplomatie allemande croyait qu'une coopération plus étroite était possible dans le domaine de la répression de la criminalité de droit commun, dans laquelle on pourrait incorporer indirectement et tacitement le bolchévisme, notamment en ce qui concerne la répression du sabotage (35). Quant aux pays scandinaves, la

(32) *Section de politique militaire (Am)*. Présenté en septembre 1937. Archives CERMSGM, MS 13-4. L'autre document était intitulé : *L'Espionnage bolchévique (Annexe : L'activité radiophonique de la Russie soviétique)*. Ibidem.

(33) Müller à A.A. - Dr. Scheemburg, 1 octobre 1937. P.A.B., Inland II, 63, 295.067.

(34) Note de von Bülow-Schwante, 23 novembre 1937. P.A.B., Inland II, 63.

(35) Note de von Marschall, 2 décembre 1937. P.A.B., Pol. II, England, 499.910.

diplomatie allemande n'attendait rien d'une démarche ouverte les invitant à participer à une conférence antibolchéviste. Selon l'*Auswärtiges Amt*, les gouvernements du Danemark, de la Norvège et de la Suède voulaient réellement rester neutres et par conséquent ne pas participer à la formation d'un bloc antibolchéviste. Seule une collaboration directe et secrète avec certains fonctionnaires de police de ces pays était peut-être possible (36).

Le fait que la Grande-Bretagne n'a pas participé à la seconde conférence antibolchéviste organisée par les Allemands en septembre 1938 a certainement eu des répercussions sur la mise en pratique de la politique d'indépendance belge. En effet, la Belgique s'abstint de participer à cette deuxième conférence. Les discussions n'y furent d'ailleurs plus vagues ni générales. En tête de l'ordre du jour figurait la coordination de l'action policière contre les actes de sabotage commis par l'organisation Wollweber, dirigée par l'Internationale Communiste. Les discussions concrètes à ce sujet se déroulèrent le 15 et le 16 septembre 1938 à Hambourg; elles furent conclues à Berlin le 17 septembre, sous la présidence de Heydrich et de Müller, chef de la Gestapo proprement dite (37).

C'est cette "affaire Wollweber" que nous examinerons maintenant en détail, car elle est d'une importance capitale pour la réponse à fournir à la question que nous avons formulée au début de cet article.

6. Les activités de l'organisation Wollweber en Belgique

Pour l'organisation et les activités proprement dites nous renvoyons à une publication antérieure (38), que nous résumons ici.

Le 10 novembre 1937, le vapeur "Boccaccio", naviguant sous pavillon italien, s'amarrait au bassin no. 53 du port d'Anvers. Il devait charger le même jour 2.300 tonnes de métaux et de chiffons. Le docker Louis Schokkaert s'était fait recruter et put ainsi déposer subrepticement un paquet dans la cale du navire. Le 19 novembre,

(36) Note de Grundhern, 2 décembre 1937. P.A.B., Inland IIg, 63.

(37) *Bureau Nationale Veiligheid, Rapport nr. 20. Internationale scheepssabotage : 1936-1940, s.d.*, cité dans H. DANKAART, *De organisatie Wollweber. Uit het leven van anti-fascisten*, 1982, mémoire non publié.

(38) Voir à ce sujet : H. DANKAART et R. VAN DOORSLAER, "De activiteiten van een kommunistische sabotageorganisatie in Antwerpen en Rotterdam. De organisatie Wollweber (1933-1939)", *VMT-Cahier 1*, 1979.

le "Boccaccio" explosa devant la côte bretonne et coula. Un officier perdit la vie. Cet attentat à la bombe était l'oeuvre de membres anversoïis du "groupe Wollweber".

Le communiste allemand Ernst Wollweber était déjà dans les années vingt le secrétaire d'une section importante du syndicat communiste qui organisait des marins et des dockers dans le monde entier. En 1928, il fut élu député communiste au *Reichstag*. Après la prise du pouvoir par Hitler en 1933, il fut chargé de la réorganisation clandestine du parti communiste allemand, mis hors la loi dès 1933. Comme il s'était montré bien adapté au travail clandestin, l'Internationale Communiste le chargea, après le début de la guerre civile d'Espagne pendant l'été 1936, d'organiser un groupe destiné à perturber le ravitaillement des Franquistes en sabotant des navires qui les approvisionneraient. Dans ce but, Wollweber noua des contacts dans les pays scandinaves, les pays baltes, en Allemagne même et également en Belgique et aux Pays-Bas. Pour ce faire, il utilisait l'organisation clandestine qui s'occupait du trafic de matériel de propagande communiste vers l'Allemagne, et dans laquelle il avait joué un rôle important après 1933.

Wollweber confia la direction du groupe de sabotage pour la Belgique et les Pays-Bas au communiste Rimbertus (Joop) Schaap, de Rotterdam. Un des collaborateurs directs de Schaap était Adriaan Fey, qui avait quitté le parti communiste hollandais, soi-disant parce qu'il n'était pas d'accord avec la politique de Front Populaire menée par le parti, en réalité pour que le parti ne soit pas compromis par le travail clandestin qui se préparait. Cette préparation étant terminée en été 1937, le groupe de Rotterdam tenta en septembre 1937 de faire couler un navire italien. Ce fut un échec. Une seconde tentative, cette fois sur un navire japonais, ne réussit guère mieux. Entre-temps, deux collaborateurs du groupe hollandais avaient déjà été arrêtés : Jan Van den Hoonard, qui fut pris en voulant récupérer des explosifs apportés par un bateau venant de Scandinavie, et Adriaan Fey, qui fut arrêté le 19 octobre 1937 à la frontière belgo-hollandaise et trouvé en possession d'explosifs.

A Anvers, Schaap délégua la direction du groupe au chauffeur Alfons Fictels, militant communiste de longue date. Celui-ci se mit en contact avec des dockers, membres ou sympathisants du parti communiste : Louis Schokkaert, Jan Mastbooms, Gummarus Vercammen et Karel Dieltjens. Deux autres chauffeurs, Gerardus Rodrigus et Frans Van Welde, et la belle-soeur de Fictels faisaient également partie du groupe, ainsi qu'un certain nombre d'étrangers, principalement des Allemands.

Le groupe d'Anvers entra en action en septembre 1937. Schaap,

Fey et Fictels, fabriquèrent une bombe incendiaire. Le docker Dieltjens, qui faisait partie de l'équipe de nuit qui déchargea un navire allemand appartenant à la HAPAG, un des grands armateurs de Hambourg, réussit à introduire deux paquets à bord (39). N'apprenant plus rien de cette affaire, le groupe conclut que la bombe incendiaire n'avait pas explosé et décida d'utiliser désormais de véritables explosifs. C'est ainsi que l'attentat sur le "Boccaccio" réussit en novembre 1937. Comme on craignait que la police était sur la piste de Fictels, celui-ci fut remplacé à la tête du groupe par le jeune Anversois Wilfried Wouters, de retour d'Espagne où il avait combattu dans les Brigades Internationales. L'attentat suivant eut lieu en juin 1938. Dans la nuit du 22 au 23 juin, Fictels et Ernest Lambert (qui venait de remplacer Schaap comme responsable de l'organisation en Belgique et en Hollande) fabriquèrent une bombe à retardement, que Schokkaert introduisit à bord du navire japonais "Kasji Maru". Le lendemain, une forte explosion se produisit sur le bateau, alors dans la Manche en route vers l'Espagne. Il n'y eut pas de morts, mais le navire ne put continuer sa route.

7. Réactions belges et tentatives d'ingérence allemande

Ces activités communistes illégales attiraient inévitablement l'attention de la police. L'acte d'accusation allemand des membres belges du "groupe Wollweber", rédigé en 1942, fait état de recherches policières internationales dès 1938 (40). Du côté allemand, l'enquête fut entamée fin 1937 par la Gestapo, sous la supervision personnelle de Haydrich. Du côté belge, la coordination de l'enquête fut confiée à Georges Block, commissaire aux délégations judiciaires et depuis 1934 chef du "cabinet politique" de la police judiciaire d'Anvers. Etant donné l'importance de ses fonctions, Block était en rapport constant avec la Sûreté Publique, mais il était aussi un des hommes de confiance du major René Mampuy, qui animait au ministère de la Défense Nationale à la fois les services de renseignements et de contre-information.

Comme d'usage dans le "métier", le commissaire Block essaya d'infiltrer un homme de confiance dans le "groupe Wollweber" anversois. Cet homme de confiance était Julien Lepomme, ancien

(39) Hapag : Hamburg-Amerika Packetfahrt Aktien Gesellschaft.

(40) - *Oberreichsanwalt beim Volksgerichtshof, Acte d'accusation contre Alfons Fictels et consorts*. BUNDESARCHIV KOBLENZ, R60 II/76. - *Dossier R.W. Wouters, Personalakten, AVG*.

boxeur et docker et depuis des années membre du PCB (41). Arrêté le 22 août 1936 pour des faits de cambriolage, il avait été condamné à 4 ans de prison, mais libéré début 1938. Block l'engagea comme indicateur.

Quel a été le rôle de Lepomme dans le "groupe Wollweber" ? Quand, sous l'occupation, Alfons Fictels, chef du groupe, fut interrogé par la Gestapo sur son recrutement pour l'organisation Wollweber, il déclara que le communiste anversois Victor Broecke lui avait proposé en 1936 d'entamer un travail strictement clandestin. Comme Broecke était tombé dans la guerre civile d'Espagne, la Gestapo ne pouvait vérifier cette assertion. Fin 1936, Fictels reçut la visite de Schaap, qui lui demanda de quitter le parti communiste.

Début 1937, Fictels se rendit à Amsterdam, où il rencontra de nouveau Schaap et aussi Wollweber sous le pseudonyme "Anton". Ceux-ci lui expliquèrent que le travail clandestin dont il était question consistait en l'organisation d'attentats au moyen d'explosifs. Fictels reçut la mission de recruter des hommes de toute confiance et surtout de trouver quelqu'un qui disposait d'une cachette sûre pour y stocker les explosifs. Toujours selon l'acte d'accusation allemand, Fictels songea, pour la cachette, à Julien Lepomme, à qui Fictels et Schaap expliquèrent les tenants et aboutissants du projet. Lepomme aurait, toujours selon les Allemands, refusé de collaborer, arguant qu'il ne disposait pas d'une cave appropriée. Il est clair que ce récit n'est pas véridique, car au moment où ces faits se seraient passés, fin 1936 de début 1937, Lepomme se trouvait en prison. D'autres sources témoignent néanmoins du fait que Lepomme fut bel et bien mêlé directement au groupe de sabotage, mais seulement au début de 1938 et en tant qu'indicateur de Block. Que les enquêteurs de la Gestapo aient tu son rôle s'explique plus que probablement par la circonstance que Lepomme a continué sa besogne d'informateur sous l'occupation, mais alors pour le bureau anversois de la Sipo-SD. Lepomme fut abattu le 12 août 1942 à Anvers par des Partisans. A cette occasion, le journal clandestin des communistes anversois écrivit : "Il y a presque un an que nos camarades partisans De Renty, Van de Walle, Leenaerts et Nyckees furent condamnés à mort et fusillés à cause de leur action pour l'indépendance du pays. Ils avaient été livrés par le traître Lepomme" (42).

(41) La première épouse de Lepomme, Gilberte Borgers, fit partie de la direction du "Vlaamse Kommunistische Partij" après 1936.

(42) *Het Vrije Woord*, septembre 1942. Les quatre communistes cités avaient été arrêtés en septembre 1941 lors de la préparation d'un acte de sabotage à Anvers, à laquelle Lepomme avait "participé".

Mais Lepomme n'était pas le seul atout de Georges Block dans ses tentatives d'infiltration des groupes communistes clandestins au port d'Anvers. Nous ne savons pas comment Block est entré en contact avec Victor De Vent. Celui-ci aurait été de 1932 à 1935 membre du Verdinaso, organisation d'extrême-droite que Block, en raison de sa profession, suivait attentivement. Grâce à l'intervention de Block, le mécanicien De Vent put obtenir du travail au port. Le 1er septembre 1936 il entra même, toujours grâce à Block, dans le service de sécurité de la Hapag. De cette manière, De Vent noua des rapports avec Jozef Celis, commissaire en chef aux délégations judiciaires et donc chef hiérarchique de Block, et avec Theo Brabants, chef du poste anversois du Service de Contre-Information et ancien inspecteur du "cabinet" de Block. Le commissaire Celis remit à De Vent une liste de communistes allemands, hollandais et belges, dont il devait surveiller le comportement, notamment et surtout leur présence au port. La direction de la Hapag, qui employait également des agents de sécurité allemands, était au courant de cette mission de De Vent. En août 1939, De Vent fut licencié pour vol. Entre-temps, il avait réussi à dépister deux agents de l'*Abwehr*, membres du Verdinaso, et les avait signalés au Service de Contre-Information. Les deux espions furent arrêtés, l'un d'eux se suicida, l'autre fut condamné par un tribunal militaire belge. Le 18 novembre 1940, De Vent fut arrêté par la police allemande en raison de son rôle dans le dépistage des deux agents de l'*Abwehr*. Le Tribunal du Peuple de Berlin le condamna à mort en 1942 (43).

Le commissaire Block disposait donc de plusieurs filières pour s'informer sur le groupe de sabotage du port d'Anvers. Nous n'avons pu consulter aucun document de source belge, précisant ce qu'il a appris à ce sujet par le travail de ses indicateurs. Mais les documents conservés du consulat général allemand à Anvers fournissent des éléments précieux.

Le 12 juillet 1938, Heinrich Müller, qui deviendra plus tard le chef du 4e bureau (la Gestapo proprement dite) du *Reichssicherheitshauptamt* à Berlin, écrivit au consul général d'Allemagne à Anvers, Schmidt-Rolke, qu'en dépit d'efforts considérables, les services de Berlin savaient uniquement que les actes de sabotage émanaient de communistes, organisés à l'échelle internationale et camouflés dans l'Internationale des Marins et Dockers. Il n'était pas certain, selon Müller, que les arrestations effectuées aux Pays-Bas, au Dane-

(43) *Dossier Victor De Vent - Volksgerichtshof*, Archives CERHSGM, 2 JDA 3.

mark et en Allemagne même apporteraient des éclaircissements (44). Quelques jours plus tard, Schmidt-Rolke lui répondit, en lui communiquant des éléments qu'il avait obtenus de la "belgische Geheimpolizei" (45). Le consul voulait très probablement désigner la Sûreté Publique, étant donné qu'il désigna constamment la police judiciaire par le terme "Kriminalpolizei". Il signalait qu'une personne en possession d'explosifs avait été arrêtée à la frontière belgo-hollandaise; il faisait allusion à Adraan Fey, arrêté le 19 octobre 1937 à Sas-van-Gent. A ce sujet, Louis Einthoven, commissaire de police en chef à Rotterdam avant la guerre, a écrit dans ses mémoires : "Un Hollandais (...) fut arrêté par la douane en possession de quelques kilos de trotyl; il était en route d'Anvers à Rotterdam. Nous avons appris qu'il appartenait à une organisation terroriste lors d'une conférence de police internationale à Hambourg, dont l'inspecteur en chef Bennekens, abattu plus tard par les Nazis, était revenu avec des données assez ahurissantes sur des naufrages, attribués à l'organisation Wollweber" (46). Fey fut condamné à deux ans de prison par un tribunal de La Haye; la police belge avait apporté des éléments pour les besoins de ce procès.

Mais revenons à la lettre de Schmidt-Rolke à Müller. Après avoir donné une description détaillée des explosifs trouvés sur Fey, Schmidt-Rolke communiquait des renseignements qu'il avait obtenu de la "hiesige Kriminalpolizei", c.-à-d. la police judiciaire d'Anvers : le chef de l'organisation était Rimbertus Schaap, son adjoint belge s'appelait Alfons Fictels. Le consul ajoutait à l'intention de Müller les photos et les adresses des intéressés. Quelques semaines plus tard, le 8 août 1938, Schmidt-Rolke signala qu'il avait appris de la P.J. d'Anvers que Schaap avait quitté Amsterdam et qu'il s'était rendu à Hambourg (47).

Le 24 octobre 1938, le consul général reçut une lettre personnelle de Müller : celui-ci viendrait à Bruxelles le 25, sur ordre de Heydrich, en compagnie du chef de la Gestapo de Hambourg Streckenbach, chargé du côté allemand de la coordination de l'enquête sur l'organisation Wollweber. Müller avait l'intention de se rendre à Anvers après les entretiens qu'il devait avoir à Bruxelles, "pour traiter de

(44) Müller à Schmidt-Rolke, 12 juillet 1938. PAB, Pol., Geheim 8 (Sabotage Akte auf deutschen Schiffen).

(45) Schmidt-Rolke à Müller, 18 juillet 1938. PAB, Pol., Geheim 8.

(46) L. EINTHOVEN, *Tegen de stroom*, Apeldoorn, 1974, p. 202.

(47) Schmidt-Rolke à Müller, 8 août 1938. PAB, Pol., Geheim 8.

certains problèmes graves avec la police judiciaire du ressort” (48). Pour bien saisir la signification de cette démarche, il faut se souvenir du fait qu’entretemps, en septembre 1938, avait eu lieu à Hambourg et à Berlin “la seconde conférence de police anti-bolchéviste” entièrement consacrée aux activités de l’organisation Wollweber. Rappelons aussi que la police belge n’avait pas participé à cette conférence. C’est d’ailleurs très probablement en raison de l’absence des Belges que Heydrich avait décidé d’envoyer Müller et Streckenbach à Bruxelles. Le 29 octobre 1938, Streckenbach communiqua à Schmidt-Rolke les résultats du voyage en Belgique : les “messieurs de Bruxelles” avaient réussi à “entretenir agréablement” les deux policiers allemands, mais le but principal de la mission — une prise de contact avec la P.J. d’Anvers — n’avait pas été atteint (49). A Anvers, Müller et Streckenbach n’avaient pu s’entretenir qu’avec Schmidt-Rolke. Il ne fait pas de doute que l’“affaire Wollweber” était à l’ordre du jour, puisque la conversation avait notamment roulé sur la personne de Waldemar Pötsch, qui jouera un rôle important dans l’exploitation policière de l’affaire du côté allemand, comme nous le verrons à l’instant. Mais Streckenbach n’abandonna pas pour autant ses tentatives d’entrer en contact avec le P.J. d’Anvers. Il se proposait de visiter Anvers, “à titre privé” et de s’entretenir à cette occasion avec le commissaire en chef, Jozef Celis (orthographié erronément “Seles” dans les documents allemands). Le consul général pouvait-il faire part de ce projet à Celis ? Schmidt-Rolke le put sans peine, puisqu’il annonça le 12 novembre 1938 à Streckenbach, par courrier diplomatique, que Celis avait accepté la rencontre (50). Le 21 novembre 1938, Streckenbach arriva à Anvers en compagnie de son épouse — sans doute pour souligner le “caractère privé” de son voyage — et put s’entretenir avec Celis. Un seul résultat de cet entretien nous est connu : à la demande de Celis, le consul général allemand autorisa six membres de la police judiciaire et deux agents de la police communale à se rendre sur tous les navires allemands qui s’amarraient à Anvers (51). Cette autorisation fut communiquée par le consulat aux armateurs allemands établis dans la métropole. On peut donc supposer que Streckenbach avait insisté auprès de Celis pour que la police anversoise mette un peu plus de zèle à assurer la sécurité des navires allemands au port d’Anvers.

(48) Müller à Schmidt-Rolke, 24 octobre 1938. PAB, Belgien II, Pol. 4.

(49) Streckenbach à Schmidt-Rolke, 29 octobre 1938. PAB, Belgien II, Pol. 4.

(50) Schmidt-Rolke à Streckenbach, 12 novembre 1938. PAB, Belgien II, Pol. 4.

(51) Jozef Celis à Schmidt-Rolke, 26 novembre 1938. PAB, Pol. Geheim, 8.

Lorsque Müller et Streckenbach furent reçus à la Sûreté Publique à Bruxelles, le 25 octobre 1938, ils eurent l'impression très nette que les fonctionnaires belges ne débordaient pas d'enthousiasme quant à une collaboration éventuelle dans l'enquête sur l'organisation Wollweber. La raison en est claire : les deux policiers allemands apportaient un rapport dans lequel la direction du groupe de sabotage était attribuée à un émigré allemand, Waldemar Pötsch, dont la police allemande affirmait qu'il agissait en l'occurrence pour le compte de l'*Intelligence Service* (52). F. Louwage, commissaire général aux délégations judiciaires, transmit ce rapport à Block et Celis, qui reçurent d'ailleurs un document quasi identique de Wilhelm Sick, attaché comme agent de sécurité à la société d'armateurs allemande "Red Star Line", mais qui était en réalité un agent de la *Marine Abwehr* de Kiel. Faut-il croire que, fin 1938, Heydrich, Müller et Streckenbach avaient réellement la conviction que Pötsch — et par conséquent le service secret britannique — étaient la cheville ouvrière du groupe de sabotage ? Certains renseignements, qui étaient en possession de la Gestapo, semblent plutôt indiquer le contraire. Müller n'avait-il pas lui-même écrit auparavant que les auteurs appartenaient à l'Internationale (communiste) des Marins et Dockers ? De plus, la Gestapo savait que les responsables du groupe de sabotage, du moins en Belgique et aux Pays-Bas, étaient des communistes. D'autre part, ce qu'elle savait du passé politique de Pötsch n'était pas de mesure à faire croire qu'il était de connivence avec les communistes.

Waldemar Pötsch, né à Bad Schmiedeberg en 1892, avait dirigé jusqu'en 1933 le syndicat socialiste des marins à Hambourg, et s'était établi depuis comme réfugié politique à Anvers, où il s'occupait de l'organisation des émigrés politiques allemands. C'est ainsi qu'il était devenu un personnage important du Fonds Matteotti socialiste. Dans le domaine politique, il entretenait des contacts avec des trotskystes hollandais (dont Henk Sneevliet) et belges (parmi eux Walter Dauge) (53). Tout cela ne le prédestinait pas à collaborer avec des "staliniens", bien au contraire. On constate toutefois que les auteurs des rapports de la Gestapo confondaient assez facilement les organisations socialistes et communistes actives dans les milieux d'émigrés allemands (54). Ainsi, la police allemande attribuait la direction du

(52) Déclaration faite après la guerre par J. Celis (Usage autorisé par la Justice Militaire).

(53) Rapport de la Gestapo sur l'Internationale Revolutionair Socialistische Beweging du 14 février 1938. INSTITUT FÜR MARXISMUS-LENINISMUS (I.M.L.) beim S.E.D., Berlin, Aus St. 3/670. Archives du Parti communiste belge (PCB), Bruxelles.

(54) *Abschrift; Betrifft Seemannsarbeit*, s.d. I.M.L. beim S.E.D., Aus St. 3/685. Archives PCB, Bruxelles.

groupe de marins allemands d'Anvers à un certain "Jan", qui travaillait à son tour sous le contrôle de Max Langusch, militant communiste comme "Jan". Ce groupe de marins aurait été en contact avec le Fonds Matteotti, dont les locaux étaient établis dans la Maison du Peuple (socialiste). A côté de ce groupe de marins communistes, il y avait, toujours selon la Gestapo, un groupe spécial d'anciens militants communistes et socialistes allemands, qui étaient en contact avec l'*International Transport Federation*, dirigée par Edo Fimmen, et avec le secrétaire du syndicat des ouvriers des transports belge De Witte. Celui-ci était, toujours selon la Gestapo, l'homme de confiance de Pötsch, que les Allemands considéraient comme le responsable des émigrés socialistes allemands à Anvers. Les policiers allemands poursuivaient — et ceci est important pour la suite des événements — : "Pötsch est intéressant dans la mesure où le parti communiste le soupçonne d'être au service de l'espionnage français et anglais". C'est précisément ce groupe spécial que la Gestapo croyait responsable des actes de sabotage. Les renseignements de ce genre avaient manifestement été accueillis par des agents infiltrés dans le milieu même des émigrés allemands, sur lesquels la Gestapo était assez bien informée. Au sujet des communistes belges, par contre, elle savait très peu de choses. Nous y reviendrons d'ailleurs.

Cette confusion dans l'esprit des fonctionnaires de la Gestapo, est-elle à l'origine du fait que les événements fournis par la P.J. d'Anvers — les noms de Schaap et de Fictels p. ex. — ne furent pas vraiment exploités par la Gestapo de Hambourg, où le *Kriminalkommissar* Krauss menait l'enquête ? Ce n'est pas impossible. Nous ne sommes donc pas certains que la Gestapo aurait déjà à cette époque, fin 1938, monté une manoeuvre d'intoxication en se servant de Pötsch. Certain, par contre, est que Pötsch, dont la police allemande savait probablement qu'il ne travaillait pas uniquement pour les services de renseignements anglais (et français), mais aussi, à l'occasion, pour leurs homologues belges, était un personnage de choix pour une telle manoeuvre.

8. Intoxication allemande

En novembre 1939, *De Nieuwe Gazet* reprit un article du *Völkischer Beobachter*, qui peut être résumé comme suit : selon Berlin, des agents britanniques avaient commis entre novembre 1937 et novembre 1938 des actes de sabotage sur des navires italiens, japonais et allemands. Le journal allemand avançait comme preuve une déclaration qui aurait été faite par le major anglais Stevens, que la

police allemande avait capturé à Venlo en octobre 1939 lors d'une autre manoeuvre d'intoxication. L'auteur de ces attentats était, toujours selon le journal allemand s'appuyant sur les déclarations de Stevens, l'émigré allemand Pötsch, qui agissait pour le compte de l'*Intelligence Service* (55). Le gouvernement britannique ne savait toutefois pas, poursuivait le *Völkischer*, qu'une personne qui était en contact avec la Gestapo s'était infiltrée "dans un pays neutre" dans le réseau du Service secret britannique. Cet agent avait découvert que l'action de l'I.S. pendant la guerre civile d'Espagne avait en réalité eu pour but de "tester" l'efficacité d'une organisation de sabotage britannique. En mai 1938, lorsque Stevens, qui opérait temporairement à Prague, fut convoqué à Londres, il apprit que la Section de Propagande de l'I.S. était en réalité destinée à préparer des actes de sabotage. Stevens aurait encore déclaré, selon le *Völkischer Beobachter*, qu'il n'avait pas été facile de faire libérer Pötsch après que celui-ci eût été arrêté en septembre 1938, sous la pression de la police allemande, dans "un pays neutre". Voilà ce que le journal du N.S.D.A.P. prétendait après l'ouverture des hostilités entre l'Allemagne d'une part et les deux alliés occidentaux, la France et la Grande-Bretagne d'autre part.

Qu'en est-il en réalité ? Lorsque le trotskyste hollandais Henk Sneevliet fonda la *Revolutionaire Socialistische Arbeiders Partij* en septembre 1935, il avait déjà établi des contacts avec quelques Allemands de la même obédience, dont Pötsch. Lors d'une rencontre internationale du groupe à Zandvliet, près d'Anvers, en novembre 1937, les participants auraient — selon le rapport d'un indicateur de la Gestapo — examiné la possibilité de commettre des actes de sabotage en Allemagne même (56). Il n'est pas du tout exclu que cette possibilité ait été suggérée par l'indicateur même, le hollandais Jan Van Zilfthout. Toujours est-il que celui-ci avait proposé de procurer de la dynamite. A la suite de cette provocation, Pötsch fut arrêté fin 1938 à Rotterdam, après le retour des fonctionnaires de police hollandais qui avaient participé à la seconde conférence antibolché-

(55) *De Nieuwe Gazet*, 24 et 25/26 novembre 1939. En octobre 1939, le *Sicherheidsdienst* orchestra une prise de contact entre deux représentants du Secret Intelligence Service aux Pays-Bas, Stevens et Best, et des Allemands censés appartenir à l'opposition militaire hostile à Hitler. Fin 1939, un officier du service de renseignements hollandais fut tué et Stevens et Best furent enlevés par des agents du SD à Venlo, sur la frontière germano-hollandaise. Le SD avait monté cette provocation pour "démasquer" la neutralité hollandaise et pour prouver que le gouvernement des Pays-Bas non seulement tolérait les activités de l'I.S. sur son territoire, mais collaborait en réalité avec le service britannique. Voir à ce sujet : L. DE JONG, *Het Koninkrijk der Nederlanden in de Tweede Wereldoorlog*, II, 's Gravenhage, 1969, pp. 80-115.

(56) comme note 52.

viste à Hambourg (57). Pötsch fut libéré après peu de temps et expulsé vers la Belgique. Le 17 novembre 1938, la Belgique l'expulsa à son tour, ainsi que nous l'apprend un rapport du *Kriminalkommissar* Krauss de Hambourg (58). Krauss pensait que Pötsch se rendrait à Copenhague ou en Grande-Bretagne, parce qu'il entretenait des rapports avec un major britannique. Krauss faisait ainsi allusion au chef du *Passport Control Office* (PCO) à Bruxelles, Calthrope, qui avait réussi à faire libérer Pötsch aux Pays-Bas par l'intermédiaire de son collègue du PCO de ce pays, Stevens, et à lui faire procurer un permis de séjour en Belgique (59). Il est bien connu que les postes extérieurs de l'I.S. étaient souvent camouflés dans les *Passport Control Offices*.

Nous avons déjà mentionné la résistance de la Sûreté Publique belge lorsque Müller et Streckenbach présentèrent leur rapport sur Pötsch en octobre 1938. Le 28 octobre 1938, Streckenbach écrivit au consul général d'Allemagne à Anvers Schmidt-Rolke : "D'après notre information, Pötsch serait expulsé (de Belgique). Ne pourriez-vous pas apprendre par un entretien prudent et confidentiel vers quel pays ? (...) ou bien Seles (= Celis) voudrait-il se charger de l'arrêter provisoirement" ? (60). Schmidt-Rolke répondit le 3 novembre : "En ce qui concerne notre ami Pötsch, tout est en ordre. Depuis trois jours, il est de retour à Anvers, et peut se réjouir d'une surveillance permanente. Dans quelques jours, on l'arrêtera de nouveau. Je serai tenu au courant du développement de l'affaire" (61).

Le "cabinet politique" de la P.J. d'Anvers fit mieux que cela. Au cours du mois de novembre 1938, un plan d'un navire fut trouvé lors d'une perquisition chez Pötsch. On peut présumer que cette découverte ne fut qu'un prétexte pour justifier son expulsion. L'agent britannique Pötsch, qui, tout de même, entretenait des contacts avec la Sûreté Publique belge et la section politique de la police communale d'Anvers, ne pouvait plus être d'une grande utilité. Le milieu des émigrés dans lequel il opérait était fortement infiltré par des agents de l'*Abwehr* et du *Sicherheitsdienst*. De plus, Pötsch était un homme brisé : sa femme était décédée en Allemagne en 1938, il se

(57) comme note 36.

(58) Rapport de Peter Krauss, 19 novembre 1938. IML beim SED, Aus. St. 3/673. Archives PCB, Bruxelles.

(59) *Bericht des Reichsinnenministeriums*, 29 mars 1940, repris dans le mémorandum remis le 10 mai 1940 aux gouvernements belge et hollandais.

(60) comme note 48.

(61) Schmidt-Rolke à Streckenbach, 3 novembre 1938. PAB, Belgien II, Pol. 4.

sentait traqué par la police allemande et se livrait de plus en plus à la boisson. La Gestapo tenait sa proie; elle ne la laisserait plus courir. Pötsch fut expulsé le 17 novembre 1938, quelques jours avant la rencontre "à caractère privé" entre Celis et Streckenbach à Anvers. Il se rendit à Copenhague où il fut, peut-être de nouveau sous pression allemande, condamné en juin 1939 pour espionnage au profit de l'I.S. En avril 1940, lors de l'invasion allemande du Danemark, la Gestapo trouva Pötsch dans une prison danoise. Il fut transféré en Allemagne, condamné à mort et décapité en 1942.

"En mai 1940, l'activité antiallemande du *Secret Service* en Belgique et aux Pays-Bas fut examinée dans un rapport du ministère de l'Intérieur. C'est ainsi que la collaboration entre ce service secret d'une part et les deux gouvernements d'autre part put être établie sans contestation possible". Ceci figure dans une publication allemande de l'été 1940 (62), qui rappelait entre autres exemples l'affaire de Venlo d'octobre 1939. Mais il était également rappelé à l'attention des lecteurs que "dans les douze mois de novembre 1937 à novembre 1938, au moins quinze actes de sabotages avaient été commis sur des navires de commerce allemands, italiens et japonais et avaient entraîné dans plusieurs cas la perte du bâtiment. On avait pu déterminer avec certitude que l'auteur principal en était l'émigré allemand Pötsch, agissant sur ordre du service secret britannique". Ce même reproche adressé aux polices politiques belges et hollandaise, à savoir qu'elles avaient fait cause commune avec l'I.S., et que la Belgique et les Pays-Bas n'avaient par conséquent pas été neutres, avait été exprimé également dans le mémorandum allemand remis aux deux gouvernements le 10 mai 1940 (63). Il est clair que les Allemands ont voulu "prouver" eux-mêmes les manquements à la neutralité en montant la manœuvre d'intoxication autour de Pötsch, surtout après que la police belge eût refusé, à partir de 1938, d'emboîter le pas allemand en matière de collaboration politico-policière. Que Pötsch fut un agent britannique est très probable, qu'il fut socialiste et adversaire du national-socialisme ne fait pas de doute, mais il est tout aussi certain qu'il n'avait été mêlé en aucune façon aux attentats commis au port d'Anvers. La Gestapo était parfaitement au courant de cela, en octobre 1939 au plus tard, comme l'atteste précisément un document allemand (64).

(62) *Secret Service. Die Bedrohung der Welt.* Nürnberg, Schrag Verlag, 1940, p. 5.

(63) comme note 59.

(64) Reichssicherheitshauptamt - Amt IV — au consul-général Schellert, 23 octobre 1939. PAB, Pol. Geheim 8.

Les attentats contre des navires furent à nouveau cités en juin 1941, entre autres arguments, cette fois pour motiver l'invasion allemande de l'Union Soviétique. Cette fois ce ne fut plus le service secret britannique, mais bel et bien un groupe de saboteurs communistes qui fut désigné comme le responsable de ces attentats.

9. Le port d'Anvers comme enjeu

Avant de décrire les séquelles — amères d'ailleurs — de l'"affaire Wollweber" sous l'occupation, nous voudrions illustrer d'une autre façon encore la grande influence qu'a exercée l'Allemagne sur la situation politico-sociale belge entre 1936-1940, toujours en partant du thème central de cette étude, l'anticommunisme. Il s'agit d'ailleurs d'un autre chapitre du "dossier Anvers".

"La tension entre ces éléments politico-idéologiques et économiques fit que la confrontation (de l'Allemagne national-socialiste) avec le bourgmestre Huysmans a pris l'allure d'un extraordinaire duel", écrivit Herman Balthazar dans un article consacré à Camille Huysmans et l'Allemagne (66). La réaction belge aux initiatives allemandes relatives aux actes de sabotage commis au port d'Anvers n'a en effet pas uniquement été déterminée par les relations diplomatiques internationales dans lesquelles des formes de coopération politico-policière pouvaient s'inscrire. La vulnérabilité économique du port d'Anvers, point d'appui important de l'économie belge, y a également joué un rôle. Le commerce avec l'Allemagne n'avait cessé de s'accroître en cours des années trente. En même temps, Anvers était devenu également un point de rencontre et de transit d'émigrés antifascistes, principalement allemands. De plus, Anvers comptait une importante colonie juive. Le consulat général allemand de la métropole n'était pas du tout content de cette situation de fait. C'est pourquoi il lança en mai 1938 une campagne contre l'attitude bienveillante de certaines institutions belges à l'égard des réfugiés politiques. A ce moment, la *Norddeutsche Lloyd* avait retiré d'Anvers trois de ses navires. Pour faire face à cette pression allemande et rencontrer les vœux du patronat du port, le bourgmestre Huysmans se rendit deux fois à Cologne, en mai et en décembre 1938.

La pression allemande eut des résultats. En mai 1938, le consul général mit à la disposition de la presse et d'une série de personna-

(65) *Proclamation du Führer au peuple allemand et note du Ministère des Affaires Etrangères au gouverneur soviétique*, s.l., s.d. (1941), p. 82.

(66) Herman BALTHAZAR, "Camille Huysmans en Duitsland (1936-1940)", *Bijdragen tot het C. Huysmans onderzoek*, Antwerpen, 1971.

lités une collection de matériel de propagande communiste, qui avait été distribué parmi les marins. Dans son rapport du 11 mai 1938, le consul général Schmidt-Rolke signala que "ces personnalités belges ont fait bouger certaines institutions à Bruxelles, dont les ministères de la Justice et des Communications. Il m'a été rassuré que dorénavant on ferait preuve de la plus grande sévérité à l'égard des éléments qui agissent contre nous à Anvers" (67). Il ajouta que la Sûreté Publique ferait dorénavant exécuter les ordres d'expulsion par la gendarmerie, et non plus, comme cela avait été le cas, par la police communale, car quand ces ordres étaient confiés à celle-ci, ils disparaissaient dans les tiroirs du bourgmestre Huysmans.

Les rapports confiants que Schmidt-Rolke croyait avoir établis avec Block et Célis ne s'étendaient en effet nullement à la police communale anversoise. Les rapports plutôt tendus entre la P.J. et la police communale amenèrent Huysmans en avril 1937 à créer une section politique au sein du Service de Recherches de la police communale, les "missions spéciales", *Bijzondere Opdrachten* (B.O.), dirigées par l'inspecteur Frans-Ignace De Smedt, mieux connu comme "Bill" dans le milieu policier. Les B.O. avaient une mission double et par là-même très délicate : elles devaient à la fois protéger les intérêts économiques du port contre les activités des communistes et contrecarrer les activités de renseignements et d'infiltration des agents allemands (68). Cette mission exigeait beaucoup de tact, mais aussi des méthodes qui firent que des frictions entre les B.O. et les autres services de police, en premier lieu le "cabinet politique" de Georges Block, ne tardèrent pas à se produire. C'est ainsi que Julien Lepomme, que nous connaissons déjà comme un indicateur de Block, renseignait aussi les B.O., notamment sur les missions qu'il recevait de Block. Et qui dira si Lepomme ne faisait pas la même chose en sens opposé ? Les agents des B.O. entretenaient des contacts suivis avec des réfugiés politiques allemands ou avec des individus réputés comme tels, précisément pour dépister les hommes de confiance de la police allemande déguisés en adversaires du régime nazi. C'est ainsi qu'ils étaient entrés en rapport avec Waldemar Pötsch. Par leur travail de contre-infiltration, des agents des B.O. apprirent que le soi-disant réfugié politique Albert Schulzke était en réalité un agent de l'*Abwehr*, chargé de pénétrer les services français, anglais et belges à Anvers. Quand De Smedt et ses agents découvrirent le double jeu de Schulzke, ils le mirent sous pression, de sorte qu'il

(67) A.A., Pol II, 26/7.

(68) Les informations concernant les "Bijzondere Opdrachten" proviennent de la documentation constituée après la guerre par un adjoint de De Smedt, Jan Pauwels. PAPIERS J. PAUWELS, archives privées.

accepta de travailler contre l'*Abwehr* pour les services de contre-information belges. Ou plutôt, il fit semblant de le faire, car en réalité il ne cessa jamais d'être au service de l'*Abwehr*. Lorsque Ignace De Smedt sera condamné par contumace à la peine de mort par le Tribunal du Peuple allemand de Cologne, en décembre 1940, Schulzke sera le premier témoin à charge.

L'affaire Léon De Ridder illustre encore mieux la place spéciale qu'occupaient les B.O. dans l'univers policier anversois. Le journal socialiste *Volksgazet* écrivit en juin 1938 : "Un des principaux agitateurs qui opérait sous le nom de Noël n'est autre qu'un certain De Ridder. (...) Notre syndicat des travailleurs du port a apposé des affiches dans toute la ville avec la photo de ce triste individu et ses numéros d'inscription à l'organisation fasciste et au parti communiste" (69). Léon De Ridder, habitant Kontich, travaillait au port comme employé et s'était inscrit au PCB en 1929 sous le faux nom de Léon Noël. En même temps, il était en contact avec Carl Peters, habitant également Kontich, et responsable pour Anvers de la S.E.P.E.S. (que *Volksgazet* considérait comme une organisation fasciste). En raison de son emploi au port, il fut admis dans l'organisation des marins et dockers et reçut du matériel de propagande communiste en provenance des pays scandinaves. C'est ainsi que ce matériel parvenait aux bureaux de la S.E.P.E.S. De Ridder doit avoir été d'une grande utilité pour la S.E.P.E.S., car il était payé par cette organisation, et Peters lui avait trouvé une entreprise du port qui voulait bien l'embaucher pour la forme. Il est même probable que De Ridder fut payé par l'organisation patronale du port, la C.E.P.A. (Centrale des Employeurs du Port d'Anvers), car selon les agents des B.O., De Ridder était un visiteur assidu des bureaux de la C.E.P.A., et selon Peters, la S.E.P.E.S. recevait de la C.E.P.A. les noms des marins enrôlés (70). Cette coopération S.E.P.E.S.-C.E.P.A. n'a d'ailleurs rien d'étonnant, étant donné les rapports étroits entre la S.E.P.E.S. et l'organisation patronale C.C.I., qui subventionnait cette organisation anticommuniste.

Les rapports que la S.E.P.E.S. entretenait avec certains services de police et ses méthodes d'infiltration et de noyautage la mirent en mesure de publier de temps à autre des brochures bien documentées. Remarquable à tous points de vue était celle publiée en juillet 1938 sous le titre "Le port d'Anvers et le communisme" (71). La S.E.P.E.S.

(69) *De Volksgazet*, 29 juin 1938.

(70) PAPIERS J. PAUWELS, archives privées. Interview J. Gotovitch avec C. Peters, voir note 6.

(71) *Bulletin de la S.E.P.E.S.*, XIV, juillet 1938, 4.

voulait y montrer que les objectifs du PCB à Anvers n'étaient pas les mêmes que dans le reste du pays. Selon elle, les communistes avaient surtout élaboré une organisation technique dans la métropole, pour pouvoir paralyser l'activité économique dans le port, "au moyen d'actes de sabotage", ajoutaient les auteurs, sans toutefois fournir de plus amples informations à ce sujet, encore que la S.E.P.E.S. portât beaucoup d'attention au Club Révolutionnaire des marins local, précisément dirigé par l'organisation Wollweber. Les thèmes chers au consulat général allemand, à savoir le trafic de matériel de propagande communiste par le port et la batellerie, étaient également largement développés.

Le rôle d'agent double joué par De Ridder fut découvert par les agents des B.O., et — peut-être via le bourgmestre Huysmans — révélé à la direction du syndicat des travailleurs des transports. Le but politique de cette opération était d'une part de ridiculiser les communistes — un de leurs "militants actifs" n'était-il pas un noyadeur ? — et d'autre part de discréditer la S.E.P.E.S. La *Nieuwe Gazet* écrit, en commentant cette affaire : "Si les communistes ne mettaient pas assez de zèle à prouver qu'ils étaient dangereux pour le port, l'organisation anticommuniste leur viendrait en aide. Que le port enregistrât des pertes réelles à cause de cela était moins important pour ces messieurs. Tant mieux, si le public en général et surtout les patrons en tiraient la leçon qu'il fallait sévir plus sévèrement contre les communistes, et si le fascisme allemand et rexiste en était servi" (72).

Dans un article consacré à Camille Huysmans et l'administration de la ville d'Anvers, le secrétaire privé du bourgmestre, Edgard Van de Castele, a écrit que Huysmans décida d'intervenir dans le domaine qui nous intéresse ici parce que le port avait plusieurs fois été paralysé par des grèves spontanées entre 1933 et 1936. "Huysmans est intervenu énergiquement. Il mit une brigade spéciale de la police directement sous ses ordres et se concertait presque quotidiennement avec le chef de cette brigade. Finalement, l'organisation était si parfaite que les pamphlets des agitateurs se trouvaient sur le bureau du bourgmestre avant d'avoir pu être distribués. Il fut possible ainsi de prendre des mesures de sauvegarde, d'accord avec les syndicats concernés" (73). En octobre 1940, Huysmans motivait lui-même son départ pour Londres en mai 1940 vis-à-vis du chargé d'affaires britannique Frank Aveling en invoquant non seulement ses activités politiques et journalistiques contre le national-socialisme,

(72) *De Nieuwe Gazet*, 29 juin 1938.

(73) E. VAN DE CASTEELE, "Camille Huysmans en het bestuur van de stad Antwerpen", *Bijdragen tot het C. Huysmans-onderzoek*, Antwerpen, 1971.

mais aussi l'activité de sa police politique : "Nous avons une police secrète de 52 agents, qui était très bien dirigée et entretenait d'excellents rapports avec l'*Intelligence Service*" (74). C'est pourquoi Huysmans ne partit pas seul le 15 mai 1940 : le commissaire en chef De Potter et le chef des B.O. De Smedt en avaient également reçu l'ordre.

Les B.O. se sont également occupées activement des actes de sabotage commis dans le port d'Anvers. Un des adjoints de "Bill" De Smedt a noté à ce sujet dans un rapport d'après-guerre : "Par les renseignements (de Lepomme) et bien sûr par ceux venant d'autres sources et par le travail des agents de l'état-major des B.O. eux-mêmes, qui étaient sur ce point mieux renseignés que n'importe quel autre service de police (...), les communistes n'ont pu continuer leurs activités à bord des navires. Ils se tenaient cois, parce qu'ils sentaient que les B.O. étaient complètement au courant de leurs activités (...). La pression des Nazis sur le gouvernement belge et sur les autorités de la ville d'Anvers avait pris fin. En cette année 1938, l'état-major des B.O. avait fait un travail gigantesque pour le bien de l'Etat belge et du port d'Anvers" (75). Et l'adjoint de De Smedt d'ajouter : "Jamais les B.O. n'ont trahi un seul communiste aux Nazis et à la Gestapo, bien au contraire". Ceci est une allusion à peine voilée au "cabinet politique" de Georges Block, allusion que l'on comprendra mieux après lecture de la seconde partie de cet article. Il faut néanmoins tenir compte de la rivalité qui existait entre les inspecteurs de Block, professionnels dans le travail politico-policier, et les "amateurs" des B.O. Pour les B.O., le but principal était de neutraliser les communistes et de protéger ainsi les syndicats du port et la position politique du bourgmestre Huysmans contre les attaques de la droite. Si cette action se situait en premier lieu sur la scène nationale, elle avait pourtant une dimension qui dépassait ce cadre. La lutte ouverte que Huysmans menait contre le national-socialisme sur le plan idéologique et politique trouvait un prolongement policier secret et somme toute logique dans la coopération entre les B.O. et l'*Intelligence Service*. Mais étant donné la complexité de la pratique de la politique de neutralité, les choses se présentaient de façon différente et moins simple aux fonctionnaires de la Sûreté Publique et à ceux qui, comme Celis et Block, traitaient les affaires politiques à la police judiciaire.

(74) comme note 65.

(75) PAPIERS J. PAUWELS.

10. Les organisations anticommunistes privées et l'Allemagne

La question se pose si des contacts existaient entre les organisations anticommunistes, telle la S.E.P.E.S., et certains services allemands. La S.E.P.E.S. se voulait en premier lieu un service de renseignements sur les activités communistes. En juin 1937, son action fut renforcée par celle de la C.O.P.A.C., la Concentration de Propagande Anti-Communiste, qui voulait coordonner les diverses initiatives dans ce domaine. Une ASBL de ce nom fut fondée en 1938, avec le vicomte Charles Terlinden comme président. Après plusieurs réunions préparatives tenues à Liège, Anvers et Bruxelles, un certain nombre de personnalités se réunirent en juin 1937 au domicile de Terlinden (76).

Parmi les invités figuraient Georges Theunis (ancien ministre, président de l'Association des Patrons et des Ingénieurs Catholiques), le baron Paul de Launoit (président de la Brufina, le holding de la Banque de Bruxelles), le général Greindl (président de la S.E.P.E.S.), Max-Léo Gérard (président de la Banque de Bruxelles), Henry Story (industriel gantois, lié à la Banque de Bruxelles), Jean Spiltoir (secrétaire général de la S.E.P.E.S.), Marcel De Roover (un des véritables animateurs de la S.E.P.E.S.), et des représentants de la Centrale de Presse Catholique et de la *Katholieke Filmliga*. L'action propagandiste de la C.O.P.A.C. était dirigée par les "brigades offensives" du père dominicain Felix André Morlion, qui croyait que l'action anticommuniste concernait en premier lieu les organisations religieuses (77). Mais puisque cette action revêtait aussi des aspects politiques, il était préférable, selon Morlion, que les religieux et les organisations catholiques cédassent l'action extérieure à des "laïcs compétents". La C.O.P.A.C. publiait mensuellement le *Volkswacht*, ainsi qu'un *Volksblad* bimestriel, qui fut diffusé gratuitement "dans les milieux contaminés par le communisme" et dans lesquels il importait de "cultiver un esprit de solidarité sociale et de paix sociale". Dès le début, les initiateurs de la C.O.P.A.C. essayaient de compenser le poids relativement important des catholiques en attirant des bailleurs de fonds libéraux (78).

Cette activité de propagande anticommuniste accrue fut bien sûr déployée parallèlement à la percée, à vrai dire modeste, du PCB lors des élections de 1936 et surtout au cours des grèves de l'été 1936. Loin d'être des concurrents, la S.E.P.E.S. et la C.O.P.A.C. vivaient en

(76) Comme note 4.

(77) Postface de F. Morlion au livre de O. LEROI, *Sovjet-bankroet*, Roeselare, 1938.

(78) Comme note 4.

une sorte de symbiose : René De Mal, était à la fois trésorier adjoint de la S.E.P.E.S. et administrateur-secrétaire de la C.O.P.A.C.; Emile Stappaerts, trésorier de la C.O.P.A.C., devint directeur général de la S.E.P.E.S. en 1938. Cette symbiose n'échappa d'ailleurs pas aux diplomates allemands en poste à Bruxelles (79).

Comment la S.E.P.E.S. était-elle jugée en Allemagne ? Le *Reichssicherheitshauptamt* à Berlin la considérait comme un "bureau camouflé" de la Sûreté Militaire belge (80). Qu'il y ait eu des rapports privilégiés entre les anciens officiers actifs à la S.E.P.E.S. et la Sûreté Militaire n'est pas exclu, mais nous n'en avons retrouvé aucune trace. Carl Peters, responsable de la S.E.P.E.S. à Anvers, a confirmé que celle-ci passait des renseignements aussi bien à la Sûreté Militaire qu'à la Sûreté de l'Etat (82). Cela n'empêche que la S.E.P.E.S. était avant tout un service de renseignements parallèle, qui était financé par des milieux industriels et financiers importants et jouissait du soutien d'une partie du monde catholique. Du côté de la Sûreté de l'Etat, les activités de la S.E.P.E.S. étaient considérées avec suspicion. Lors de la parution dans la presse italienne d'un article consacré à l'agitation communiste au port d'Anvers, le ministère des Affaires Etrangères demanda des éclaircissements à la Sûreté de l'Etat. Celle-ci répondit le 5 octobre 1938 en soulignant que cet article était inspiré par la S.E.P.E.S. et saisit l'occasion pour mettre en exergue "le caractère semi-commercial de cette entreprise et le rôle provocateur joué par certains de ses agents" (82).

Selon la Gestapo d'Aix-la-Chapelle, la S.E.P.E.S. n'avait pas de contacts avec des organismes policiers allemands; ses publications — à l'exception toutefois du *Bulletin* confidentiel — étaient régulièrement envoyées à la Ligue Anti-Komintern à Berlin (83). Nous avons

(79) Rapport de l'attaché de presse de l'ambassade allemande à Bruxelles, *Tätigkeit der katholischen Pressezentrale in Belgien*, 30 mai 1938, Microfilm FNRS. Documents de la Wilhelmstrasse, Belgium post 1936, frames 318066-318076.

(80) *Uebersicht über die Verwaltung, Polizei, Nachrichtendienste und weltanschaulichen Gegnerkreise in Belgien*, s.d. (1940), p. 30. Archives CERHSEM, MS 11. Ce document confidentiel, rédigé par le *Reichssicherheitshauptamt*, fut distribué aux fonctionnaires et agents de la *Sipo-SD* qui suivirent les troupes d'invasion allemandes.

(81) Comme note 6.

(82) MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, BRUXELLES. Relations de Presse Belgique-Italie, dossier 11.382/2. Nous remercions M. Francis Balace d'avoir attiré notre attention sur ce document.

(83) R.S.H.A., IIA4 à la Gestapo d'Aix-la-Chapelle, 19 juin 1939. Documentation générale jointe au dossier C. Canaris, Usage autorisé par la Justice Militaire. Il s'agit d'une partie des documents que le professeur Paul M.G. Levy, à l'époque correspondant de guerre, a découvert au siège du *Reichssicherheitshauptamt* et qu'il ramena en Belgique en 1945.

retrouvé une seule trace d'une prise de contact de la S.E.P.E.S. avec la représentation diplomatique allemande à Bruxelles : en septembre 1937, la S.E.P.E.S. remit à la légation d'Allemagne une liste contenant les noms de 41 communistes allemands émigrés en Belgique ou y déployant une activité politique, dont elle voulait obtenir l'expulsion de la part des autorités belges, et sur lesquels elle demandait de plus amples renseignements à la légation allemande (84). Cette démarche était plutôt exceptionnelle : nous croyons en effet que les services anticommunistes parallèles, dont la S.E.P.E.S. était le plus important, ne voulaient pas d'une coopération plus étroite avec l'Allemagne dans la lutte contre le communisme. Pour les animateurs de la S.E.P.E.S., qui étaient tous inspirés par un nationalisme belge prononcé et dont certains de surplus manifestaient une idéologie empreinte d'un catholicisme militant, l'Allemagne était restée l'ennemi de 14-18.

11. Que savait la police allemande avant 1940 sur les communistes en Belgique ?

L'analyse des renseignements rassemblés par le bureau IVA du *Reichssicherheitshauptamt* à Berlin, chargé de surveiller et de réprimer l'activité communiste, montre que la valeur de l'information était aussi variable que les sources auxquelles puisait la Gestapo (85). Le bureau IV A, dirigé par Müller, recevait en tout premier lieu des renseignements de ses propres hommes de confiance. On peut déduire de la nature des renseignements communiqués que ces hommes de confiance étaient surtout des Allemands infiltrés dans les milieux de compatriotes émigrés, et qui souvent se faisaient passer pour réfugiés politiques, ce qu'ils n'étaient nullement. Un des plus importants de ceux-ci était le dirigeant même du groupe bruxellois du parti communiste allemand, Reinhold Huber, *alias* Hofmann, qui fut abattu sous l'occupation par des résistants. La quantité de renseignements ainsi obtenus était restreinte, mais leur contenu était souvent précis et important. Des informations sur le PCB y figuraient de temps en temps, comme ce fut le cas d'un rapport d'un homme de confiance de la Gestapo d'Aix-la-Chapelle sur le congrès du PCB, tenu en 1936 sur le thème du Front Populaire. La Gestapo collectionnait aussi les Bulletins Intérieurs, contenant les directives du

(84) Von Bargaen à A.A., 27 septembre 1937, PAB, Inland II A/8 83-75, Band II.

(85) Documentation générale jointe au dossier C. Canaris, Usage autorisé par la Justice Militaire, et IML beim SED, Berlin, Archives PCB, Bruxelles.

PCB. Une grande attention était portée aux activités communistes dans les cantons rédimés. Deux hommes de confiance de la Gestapo de Hambourg, tous deux d'origine flamande, opéraient à Anvers : "Max", auquel nous reviendrons, et "Kamm", que nous n'avons pu identifier.

En outre, la police allemande obtenait parfois des informations de l'ambassade allemande à Bruxelles et, surtout, du consulat général à Anvers. La diplomatie allemande en Belgique ne disposait pas seulement d'un service de documentation bien organisé, mais aussi d'informateurs qualifiés, dont des Allemands résidant en Belgique et membres de l'"Auslandsorganisation" du NSDAP, auxquels le parti avait en effet dévolu une mission d'information. Comme on a pu le constater, des policiers belges se trouvaient de temps à autre parmi les informateurs des diplomates allemands.

Finalement, le bureau IV A classait séparément les informations qui lui étaient communiquées par la Section III F (contre-espionnage) de l'*Abwehr*, ce qui, soit dit en passant, détruit du moins partiellement le mythe d'après-guerre selon lequel l'*Abwehr* et la *Sipo-SD* se seraient livrés depuis avant 1940 à une lutte sourde, sans merci et n'auraient échangé aucun renseignement.

Il faut toutefois noter qu'en août 1939 la *Gestapo* fit savoir à l'*Abwehr* que la plupart des noms d'émigrés communistes lui étaient déjà connus et que les renseignements communiqués par l'*Abwehr* ne valaient pas grand-chose. Ceci n'est pas étonnant : l'*Abwehr*, service de renseignements et de contre-espionnage militaires, ne s'intéressait pas en premier lieu au communisme. Toujours est-il que le directeur de la Maison des marins allemands à Anvers, Karl Ulrich, était un agent relativement important de l'*Abwehr*, et il serait étonnant que sa présence n'eût pas rapporté des renseignements valables sur l'activité communiste dans la métropole. Ulrich aurait été en rapport, avant 1940, aussi bien avec le commissaire Block qu'avec le commissaire maritime adjoint d'Anvers Armand Tilman, dont nous parlerons. Celui-ci a d'ailleurs, à sa façon, participé à l'enquête au sujet du sabotage au port. Depuis avant 1940, Tilman semblait souscrire à la version allemande selon laquelle l'I.S. serait à la base de ces actes de sabotage (86).

Concluons : à la veille de la guerre, la police allemande était très bien renseignée sur les adversaires du national-socialisme qui s'étaient réfugiés en Belgique après 1933. Une liste de recherche (*Sonderfahndungsliste*) dressée en 1939 par l'*Abwehr*, mais intégrant

(86) *Déclaration faite après la guerre par G. Block (Usage autorisé par la Justice Militaire).*

des renseignements venant de *tous* les services de police allemands, contient les noms de 350 émigrés politiques allemands résidant en Belgique. La date exacte de naissance et le domicile des intéressés sont mentionnés dans la plupart des cas. Interrogé après la guerre par un journaliste d'*Associated Press* au sujet d'une éventuelle collaboration entre la police belge et la Gestapo, l'administrateur de la Sûreté Publique de l'époque, Robert de Foy, déclara qu'il n'y eut jamais une convention entre les deux polices quant à la lutte contre le communisme (87). La Gestapo aurait bien procuré des renseignements sur des réfugiés politiques allemands, sans contre-partie aucune de la part de la Sûreté belge, par exemple sous la forme de l'expulsion vers l'Allemagne de certains réfugiés (88). Il est vrai que nous n'avons trouvé aucune trace d'expulsions de ce genre par la Belgique. Encore en octobre 1938, le ministre de la Justice Joseph Pholien écrit à Emile Vandervelde, président du Parti Ouvrier Belge : "La Sûreté Publique a été contrainte à procéder avec la plus grande humanité possible à des renvois d'étrangers entrés en fraude en Belgique, *et ce sans qu'il y ait le moindre rapport entre mes services et la Gestapo*" (89). Autre chose est la concentration des renseignements. Que les éléments figurant sur la *Fahndungsliste* de 1939 proviendraient uniquement d'indicateurs de la Gestapo nous paraît exclu : ces éléments sont trop systématiques et trop uniformes pour parvenir de sources diverses. Par ailleurs, comment la Sûreté Publique aurait-elle pu obtenir des renseignements de la Gestapo sur des réfugiés politiques allemands résidant en Belgique sans que la police belge n'eût procuré préalablement une liste de personnes, qu'elle seule pouvait connaître pour leur avoir délivré un permis de séjour en Belgique ? Dans un cas qui nous est connu, la Sûreté Publique a fait plus que cela. Du dossier d'Otto Niebergall, le chef de l'émigration communiste allemande en Belgique avant 1940, dossier constitué par la *Gestapo-leitstelle* de Düsseldorf, il apparaît clairement que le seul renseignement que la Gestapo avait pu recueillir à son sujet provenait de la police politique belge. Dans un rapport concernant "René" en date du 22 avril 1941, un fonctionnaire de la Gestapo a noté : "Il s'agit de toute évidence, à propos de Niebergall, de celui qui est signalé dans le rapport du ministère de la Justice - Sûreté Publique, 1ère Direction,

(87) *Le Soir*, 11 septembre 1945.

(88) Dans l'interview reproduite dans *Le Soir* du 11 septembre 1945, l'impression est créée que de Foy comptait les habitants des cantons de l'Est, appelés "irrédentistes allemands", parmi les réfugiés politiques sur lesquels la Gestapo avait fourni des renseignements. Ceci n'est pas exact. Voir aussi A. DE JONGHE, comme note 31.

(89) Souligné par le ministre - Pholien à Vandervelde, 17 octobre 1938. Institut Emile Vandervelde, Bruxelles, IV, 512.

Bruxelles, du 24 août 1938, comme chef du parti communiste allemand illégal en Belgique et aux Pays-Bas, qui n'était connu que sous le nom de "René" (90).

Quant aux communistes belges, la Gestapo ne connaissait que les dirigeants. Sur la force réelle du PCB, elle avait des idées hautement fantaisistes. Dans un document confidentiel remis au commando de la *Sipo-SD* qui fut envoyé dans le sillage des troupes allemandes en mai 1940, le nombre d'adhérants du PCB était estimé à 130.000 (91). En réalité, le parti ne comptait que 10.000 membres au maximum. Si la Gestapo était donc bien renseignée sur des phénomènes marginaux — les immigrés, le groupe Wollweber, les agents du Komintern — elle ne disposait que de peu d'informations sur les communistes belges. Tout compte fait, on peut conclure que les renseignements sur les émigrés allemands, ont, du côté belge, constitué la monnaie d'échange qui fut payée pour sauvegarder la "bonne entente" avec la police politique allemande, telle qu'on pouvait la concevoir dans le cadre de la politique de neutralité belge. La pression politico-policrière allemande était effectivement très lourde depuis 1937. Pratiquer la politique de neutralité ne pouvait être pour les fonctionnaires de la Justice que pratiquer une politique du moindre mal : participer, en 1937, à la version allemande "anti-bolchévique" de la C.I.P.C., mais se désister en 1938, lorsque la collaboration proposée devint trop pratique et trop concrète; ne pas trop heurter la police allemande et recevoir ses délégués à Bruxelles et à Anvers, après tout sans engagement du côté belge; finalement expulser Pötsch, mais pas vers l'Allemagne; signaler Alfons Fictels comme l'organisateur du groupe de sabotage à Anvers au consul allemand, mais ne pas l'arrêter. Autant de facettes, et ce ne sont pas seules, de la position précaire, délicate et vulnérable dans laquelle se trouvaient ceux qui, en matière policière, devaient appliquer au jour le jour les grandes lignes de la politique officielle de la Belgique vis-à-vis de l'Allemagne — de cette Allemagne que l'on n'aimait pas, et que l'on craignait.

Il y a en cela un revers à la médaille : où en était la collaboration avec les services français et anglais ? Très peu de choses sont connues à ce sujet. H. Koch-Kent, adversaire notoire de la politique de neutralité, a décrit comment la coopération officielle entre les services belges et français fut interdite en haut lieu pour ne pas susciter les soup-

(90) *Nordrhein-Westfälisches Hauptstaatsarchiv Düsseldorf*, RW 58, Akten-Nr. 24905, Niebergall Otto - Nous remercions Mr. Willem C. Meyers d'avoir mis ce document à notre disposition.

(91) Comme note 80.

çons des Allemands (92). Depuis 1936, les échanges devaient se faire informellement, presque dans la clandestinité. Aux yeux des services français, qui, soulignons-le, n'avaient pas à s'en tenir à une quelconque neutralité, cet état des choses a eu des répercussions négatives sur l'action contre l'*Abwehr*. Sans doute, le service de Contre-Information du major Mampuy, ne caressait pas d'illusions au sujet de l'action néfaste des services d'espionnage allemands. On sévissait où l'on pouvait : l'arrestation du lieutenant belge Dombret en juin 1939, agent largement rémunéré par l'*Abwehr*, en est un exemple; les arrestations effectuées grâce à De Vent en fournissent un autre. Mais la prudence s'imposait : les Allemands étaient constamment en alerte pour exploiter la moindre erreur et mettre en cause la neutralité belge. Ce qui fit écrire à Koch-Kent : "L'invasion du 10 mai 1940 mit le point final à un calcul politique où certaines illusions, dénoncées par le service de renseignements de l'armée belge, semblent avoir dominé le sens des réalités" (93).

D'autant plus frappante dans ce contexte fut l'intervention énergique de Block et Celis, quand il apparut que l'activité de l'organisation Wollweber pourrait s'orienter contre la France et la Grande-Bretagne, après qu'eût été conclu l'accord de non-agression entre l'Allemagne et l'Union Soviétique en août 1939. Le sort qui n'échut ni à Pötsch, ni à Fictels, ni à Schaap, fut bel et bien réservé au successeur de celui-ci, Ernest Lambert, *alias* Avotin : il fut arrêté par la police belge. Le "cabinet politique" de la P.J. d'Anvers avait auparavant signalé la présence possible d'"Ernst Lamberts" en Belgique au nouveau consul général allemand Schellert (94). Le *Reichssicherheitshauptamt* attira l'attention du consul sur le fait qu'il s'agissait plus précisément d'"Ernest Lambert", dont la photo, que Schellert avait transmise, correspondait bien à celle que la police allemande possédait déjà (95). De la lettre du R.S.H.A. résultait en outre que Lambert était déjà signalé depuis 1931 à la C.I.P.C. par les polices belge, anglaise et danoise. Il est par ailleurs frappant qu'une collaboration entre la police belge et la police hollandaise en vue de liquider le groupe de sabotage ne s'établit qu'à partir du printemps de 1940 (96).

(92) Henri KOCH-KENT, *Doudot, figure légendaire du contre-espionnage français*, Tournai, 1976.

(93) *Ibidem*, p. 223.

(94) Schellert à Müller, 4 septembre 1939. P.A.B., Pol., Geheim 9.

(95) R.S.H.A. à Schellert, 23 octobre 1939. P.A.B., Pol., Geheim 8.

(96) comme note 36.

12. Bilan de la neutralité : un rapprochement avec l'Allemagne ?

Lorsque Dirk Martin termina en 1973 son étude sur l'ingérence allemande en Belgique pendant la période de la politique d'indépendance, il émit une série de conclusions remarquables (97). Une de celles-ci était que la politique d'indépendance a éloigné la Belgique de l'influence franco-britannique et la rapprocha en fait de l'Allemagne. Ce rapprochement aurait engendré des rapports quasiment libres avec le régime national-socialiste sur le plan politique, économique et policier, ainsi que dans le domaine de la presse. Notre analyse des aspects politico-policiers des rapports belgo-allemands avant 1940 permet d'affiner cette conclusion.

Tout comme l'organisation de propagande C.O.P.A.C., le service de renseignements parallèle qu'était la S.E.P.E.S. avait ses racines dans le milieu patriotique belge traditionnel. La plupart des dirigeants étaient catholiques. Dans ce milieu, l'Allemagne était toujours considérée comme le pays des "Boches" de 1914-1918. La politique de neutralité n'a pas influencé l'attitude de ces groupes envers l'Allemagne. La même conclusion vaut probablement pour la Sûreté Militaire, tant pour l'orientation idéologique que pour le maintien de l'attitude antiallemande après 1936. Pour les "Bijzondere Opdrachten" d'Anvers, la police de Camille Huysmans, l'orientation foncièrement antiallemande était surtout déterminée par des motivations antifascistes.

La situation était différente pour la Sûreté Publique, qui était plus sensible à l'évolution de la conjoncture politique. Par l'introduction de la politique d'indépendance et de neutralité, elle devenait par conséquent plus sensible à des pressions venant d'Allemagne. Mais la mesure dans laquelle la Sûreté Publique s'est, à première vue, rapprochée de l'Allemagne dans le cadre fixé par les gouvernements belges depuis 1936, ne nous permet pas de souscrire aux conclusions générales de Dirk Martin. Il est vrai que des informations au sujet d'immigrés antifascistes furent données à la Gestapo. Elles constituaient le prix que la Sûreté Publique voulait payer pour maintenir une "bonne entente" avec la police politique allemande, toujours dans le cadre de la neutralité. Mais à aucun moment, la Sûreté ne s'est prêtée à l'expulsion d'adversaires politiques du régime nazi vers l'Allemagne. En cela, la Sûreté Publique ne faisait qu'appliquer des principes fixés par les gouvernements belges. Le développement de l'"affaire Wollweber" a bien montré que la Belgique ne désirait pas suivre Himmler

(97) Dirk MARTIN, *De vijfde kolonne : mythe en realiteit*, V.U.B., 1973, mémoire de licence non publié.

et Heydrich dans leurs projets de constitution d'un bloc antibolchéviste international. Il n'est pas encore établi si ce refus était la conséquence d'une neutralité de principe, ou bien d'une coopération continue avec les services français et anglais. Pour les Allemands, c'est ce second élément qui était déterminant et c'est d'ailleurs ce qu'ils reprochaient aux Belges. De toutes façons, l'attitude réticente de la police belge vis-à-vis de cette coopération internationale, sous contrôle allemand bien entendu, n'était pas du goût des responsables de la police allemande. Cette réticence fut à l'origine de sérieuses difficultés pour plusieurs hauts fonctionnaires de la police belge au début de l'occupation.

II. LA POLICE BELGE ET LE COMMUNISME SOUS L'OCCUPATION

13. La revanche allemande

L'occupation de la Belgique en mai 1940 et l'introduction du droit pénal allemand dans les territoires occupés confrontaient les autorités belges et leurs organes d'exécution avec un très grave problème : pouvaient-ils se prêter à la réalisation des buts politico-policiers allemands, et, dans l'affirmative, dans quelle mesure ? Il ne fallut pas beaucoup de temps pour réaliser que l'occupant demanderait, et même exigerait cette collaboration. Cette exigence, formulée très clairement à partir de la mi-1941, est à l'origine d'un interminable conflit entre les autorités belges et l'occupant.

Fort de sa victoire de fait, celui-ci voulut aussitôt employer à ses propres fins des organisations belges, entre autres dans le domaine policier. Du côté belge, les plus hautes autorités restées au pays optèrent pour une "politique du moindre mal", qui allait de pair avec une politique de présence dans tous les domaines de la vie publique, notamment pour empêcher que des partisans de l'Ordre Nouveau et de la collaboration ouverte ne s'emparent des leviers de commande. Cette politique du moindre mal devait conduire inévitablement à un certain nombre de concessions (98).

Les autorités occupantes firent preuve d'emblée d'une nette mé-

(98) Pour le contexte général des problèmes suscités par la question du maintien de l'ordre sous l'occupation, voir : R. VAN DOORSLAER, "La police belge et le maintien de l'ordre en Belgique occupée", Communication faite au colloque international "L'occupation en France et en Belgique 1940-1944 - Etudes comparatives", Université de Lille III, avril 1985 (à paraître dans la *Revue du Nord*, 1986).

fiance à l'égard de la magistrature et des services de police belges. Une de leurs raisons était la part que ces services avaient prise en mai 1940 dans les arrestations de "suspects" dont un certain nombre d'Allemands, membres du N.S.D.A.P. qui résidaient en Belgique. Des magistrats et des officiers de police de différentes villes furent interrogés et parfois emprisonnés dès l'été 1940. Le 8 juillet 1940, la *Geheime Feldpolizei* (GFP) procéda même à des arrestations "au sommet" : celles de l'Auditeur général Ganshof Van der Meersch, de son substitut Paul Anspach, de l'administrateur de la Sûreté Publique Robert de Foy et de quatre autres fonctionnaires supérieurs de cette administration, dont F. Louwage, Commissaire-général aux Délégations Judiciaires et en même temps inspecteur général de la Sûreté de l'Etat, et — rappelons-le — rapporteur permanent de la Commission Internationale de Police Criminelle (C.I.P.C.) (99). Ganshof resta enfermé à la prison de Saint-Gilles jusqu'au 26 décembre 1940. Louwage et de Foy furent transférés en Allemagne, les autres furent libérés plus tôt.

Déjà au début juin 1940, la GFP arrêta Georges Block à Anvers; lui aussi fut transféré en Allemagne. L'arrestation de Block et son séjour en Allemagne nous permettront d'expliquer pourquoi Louwage et de Foy furent, comme lui, transférés en Allemagne, tandis que Ganshof resta en prison en Belgique.

L'arrestation des sept fonctionnaires supérieurs a été considérée comme une phase de l'enquête allemande sur la détermination des responsabilités dans les arrestations administratives de mai 1940; c'est d'ailleurs ainsi que l'Administration militaire allemande justifia l'arrestation des fonctionnaires de la Justice dans son rapport d'activité du 18 juillet 1940. L'historien Albert De Jonghe a déjà souligné combien frappante fut la différence entre le traitement subi par Ganshof et celui qui échet à de Foy et Louwage : Ganshof fut réellement emprisonné jusqu'à la fin de 1940; de Foy et Louwage furent libérés en août 1940 à la demande de Heydrich, après un séjour en Allemagne; Ganshof ne put reprendre aucune fonction judiciaire, tandis que de Foy et Louwage ont bel et bien repris une partie de leurs activités après leur retour d'Allemagne (100).

Si la seule raison de l'arrestation de Louwage et de Foy avait été leur rôle dans l'affaire des "suspects" de mai 1940, leur transfert en

(99) *Brüsseler Zeitung*, 10 juillet 1940.

(100) A. DE JONGHE, "De strijd Himmler-Reeder...", *Bijdragen tot de geschiedenis van de Tweede Wereldoorlog*, décembre 1978, pp. 127-147. La Sûreté de l'Etat proprement dite fut supprimée. R. de Foy prit alors la direction de la Police des Etrangers.

Allemagne aurait été illogique. Les dossiers relatifs aux “suspects”, pour autant qu’ils existaient encore en été 1940, se trouvaient en Belgique et non en Allemagne. Les interrogatoires à ce sujet pouvaient avoir lieu en Belgique, comme ce fut le cas pour Ganshof, pour d’autres magistrats et pour des officiers de police. De Foy et Louwage n’ont pas été incarcérés pendant leur séjour en Allemagne : comme Block, ils ont d’abord séjourné dans un hôtel à Münster, et ont après quelques jours été transférés à Berlin. Le 16 juillet 1940, à peine une semaine après leur arrestation, le chef du R.S.H.A. Heydrich communiqua au chef de l’Administration militaire allemande Reeder que de Foy (et Louwage, comme on peut le supposer) devait être laissé en liberté après son retour (101).

Il nous semble qu’il existe un lien entre cette décision de Heydrich et le séjour de Block en Allemagne. Quoique Block, comme tant d’autres officiers de la P.J. d’Anvers et d’ailleurs, eût participé à l’action contre les “suspects” de mai 1940, les policiers allemands qui vinrent l’arrêter début juin 1940, n’invoquèrent nullement son rôle dans cette affaire. Selon une déclaration faite après la guerre par J. Celis, le chef de G. Block, celui-ci fut accusé par la GFP d’avoir favorisé les actes de sabotage commis avant mai 1940 contre des navires allemands au port d’Anvers, et cela sur ordre de l’*Intelligence Service* (102). Cette accusation venait d’ailleurs d’Allemagne même : l’arrestation de Block avait été ordonnée par le *Marine Abwehr* de Ludwigshafen (103).

Block fut donc transféré à Münster, siège du *Wehrkreis VI*, où était établi le quartier général de la section de l’*Abwehr* qui s’occupait des pays d’Europe occidentale. Tout porte à croire qu’il y fut in-

(101) *Ibidem*, p. 131. Dans un document d’après-guerre rédigé par Louwage, celui-ci fait état de son arrestation et de celle de ses collègues par la GFP, mais il ne mentionne pas son séjour et celui de de Foy en Allemagne. Le lecteur n’a droit qu’à cette phrase lapidaire : “Il serait oiseux d’expliquer ici comment les détenus furent soustraits à l’action de la *Geheime Feldpolizei* pour être remis entre les mains de la *Geheime Staatspolizei*”. Selon Louwage, tous furent libérés lorsqu’apparut que les services policiers et judiciaires n’avaient, lors des arrestations de mai 1940, opéré que dans le cadre des missions de leur compétence”. Si telle est la réalité, l’emprisonnement de Ganshof à Saint-Gilles jusqu’au 26 décembre 1940 ne peut être expliqué. F. LOUWAGE, *Rapport concernant le service de la police judiciaire de l’Administration de la Sûreté de l’Etat*, 15 juillet 1947. Archives personnelles des auteurs.

(102) Déclaration faite après la guerre par J. Celis. (Usage autorisé par la Justice Militaire).

(103) Note de “Harry” au sujet de G. Block, 14 mars 1943. (Usage autorisé par la Justice Militaire). “Harry” était le pseudonyme de Karl Ulrich comme agent de l’*Abwehr*. Selon Tilman également, Block fut arrêté à la demande de l’*Abwehr I Marine* (A. TILMAN, *Mémoire de défense*, 1948, Archives CERHSGM).

terrogé sur l'affaire des sabotages. Les interrogateurs allemands disposaient d'ailleurs d'un moyen de pression beaucoup plus efficace que le rôle éventuel de Block dans les arrestations de mai 1940 : le fait que les policiers allemands croyaient qu'il les avait contre-carrés plutôt qu'aidés dans l'enquête sur les actes de sabotage, notamment en couvrant Pötsch. Que la justice allemande ait après le 10 mai 1940 condamné à mort des *citoyens belges* pour des activités antiallemandes *déployées avant l'occupation du pays*, qu'elle les ait accusés de haute trahison *envers l'Allemagne* et qu'elle les ait fait exécuter pour cette raison, peut aujourd'hui paraître un tour de force juridique inimaginable. C'était pourtant la réalité sous l'occupation (104). Il ne fait pas de doute que la police allemande savait que Block avait rassemblé avant l'invasion des renseignements sur des militants flamands pro-nationaux-socialistes, renseignements qui avaient d'ailleurs servi à arrêter des suspects en mai 1940, mais les policiers allemands s'intéressaient à Block en tout premier lieu pour sa connaissance du communisme et du milieu des émigrés. Et c'est bien cette connaissance que les Allemands semblent avoir voulu exploiter.

Block est réapparu à Anvers dès le 16 juillet 1940 (105). Qu'avait-il fait en Allemagne entre le début juin et la mi-juillet 1940 ? La presse communiste d'après-guerre a publié régulièrement des articles accusateurs à l'adresse de Block, de Celis et de certains magistrats anversois. En voici un : "Lors de l'invasion allemande, les fiches du bureau politique de la P.J. furent cachées sous le plancher d'une salle du Palais de Justice (d'Anvers). Un commissaire fut emmené en Allemagne. Peu de temps après, des dossiers bien définis furent demandés par télégramme d'Allemagne. Que s'était-il passé à Berlin ? Les Allemands voulaient identifier toutes les personnes connues pour leur activité communiste, car déjà en 1940 ils préparaient leur attaque contre l'Union Soviétique, et ils voulaient épurer leurs arrières. Les ordres télégraphiques pour la confection de certains dossiers furent rédigés par le même commissaire, que les Allemands avaient réussi à faire "parler". (...) Les fiches furent sorties de leur cachette et les dossiers demandés expédiés à Berlin. Qui en a

(104) Trois exemples de cas cités ici de condamnations à mort pour des activités antiallemandes d'avant 1940 : la condamnation en décembre 1940 du chef des B.O. De Smedt, celle de sept membres du groupe belge de l'organisation Wollweber en 1942, et celle de Victor De Vent en 1942. De Vent fut explicitement condamné pour haute trahison vis-à-vis de l'Allemagne pour son rôle dans l'arrestation de deux agents belges de l'*Abwehr* en 1939.

(105) Déclaration faite après la guerre par J. Celis. (Usage autorisé par la Justice Militaire).

donné l'ordre ? Sous la responsabilité de qui des citoyens belges ont-ils été trahis à la Gestapo ? Le chef responsable était le commissaire en chef Celis. Et le Procureur du Roi De Schepper devait être au courant" (106).

Essayons de déterminer ce qu'il en est. Avant mai 1940, le Procureur général près la Cour d'Appel de Bruxelles, Joseph Pholien, avait donné comme instruction de cacher certains dossiers des parquets de son ressort, dont Anvers. A Bruxelles, cela fut fait déjà en 1939 au Palais de Justice même, mais la volumineuse cachette (la charge de trois camions) était connue de trop de personnes, de sorte que les Allemands ne tardèrent pas à la découvrir et à transporter les dossiers en Allemagne (107). Voici, selon la même source, ce qui se passa "dans un autre parquet important du ressort" (il s'agit d'Anvers) : "Le procureur du Roi (...) mit à la disposition des Allemands, à leur demande, plus de 200 dossiers d'espionnage, sous prétexte que les autorités allemandes les lui avaient demandés". Cette décision rendait ineffective la nouvelle instruction émanant du remplaçant de Pholien, le Procureur général ff. Collard, qui ordonnait de brûler les dossiers. Collard avait en effet abrogé l'instruction antérieure de Pholien et l'avait remplacée par cette nouvelle instruction, qu'il avait pris soin d'antidater. Le but était de permettre aux parquets d'affirmer aux Allemands que les dossiers qu'ils cherchaient n'existaient plus. Cette tactique a donc échoué. A propos de Georges Block, Collard déclara après la guerre : "Lors de l'arrivée des Allemands à Anvers, il (Block) fut arrêté et transporté en Bavière, je crois, dans un château, où il mangea, paraît-il, le morceau. (...). Toujours est-il que les Allemands renseignés par Block arrivèrent à la police judiciaire d'Anvers et y demandèrent les dossiers en en indiquant les numéros. Il s'agissait des dossiers secrets des communistes qui leur furent remis d'accord avec M. De Schepper, et qui n'avaient pu être repérés que grâce aux confidences de Block" (108).

Selon la version d'après-guerre de Celis et Block (109), il fut décidé à Anvers que la "documentation spéciale" serait cachée au Palais de Justice. Après son arrestation, Block aurait été menacé de

(106) *Het Vrije Woord*, 21 mars 1945. Voir aussi : *Het Vrije Woord*, 17 mars, 14 avril, 9 juin et 22 décembre 1945, et *De Roode Vaan*, 5 juin, 13 septembre, 25 novembre, 4 et 12 décembre 1945.

(107) *Le Parquet général de la Cour d'Appel à Bruxelles durant l'occupation. Mémoire pour M. Collard*, p. 41. Archives CERHSGM. Papiers l'An 40, no. 74.

(108) Déposition de témoin de Ch. Collard au cours de l'instruction judiciaire contre Tilman. A. TILMAN, *Mémoire de défense*, 1948, pp. 7-8. Archives CERHSGM.

(109) Comme note 105.

la peine de mort si les dossiers disparaissaient. Du côté belge, on aurait toutefois prétendu que les dossiers les plus importants avaient déjà été brûlés. Le 13 août 1940, donc après le retour de Block, la GFP vint perquisitionner dans les archives du parquet d'Anvers. Les policiers cherchèrent, toujours selon Block et Celis, les dossiers de membres du VNV, de Rex, du Verdinaso, du *Nationaal-Socialistische Vlaamsche Arbeiderspartij* et de l'*Auslandsorganisation* du NSDAP, déportés en mai 1940. Le but de cette perquisition aurait été de déterminer si la police judiciaire avait participé à ces arrestations. Si cela est exact, on devrait y voir une preuve complémentaire de ce que le transfert de Block en Allemagne était inutile, du moins pour une enquête sur l'affaire des "suspects" de 1940. Mais selon Celis, la GFP a également confisqué au cours de la perquisition du 13 août 1940 un dossier concernant les actes de sabotage sur les navires. Dans cette version de Block et de Celis, il n'est donc pas question de la remise aux Allemands de dossiers d'espionnage ou de communistes, sûrement pas lors du séjour de Block en Allemagne. Il nous semble pourtant que le Procureur général ff. Collard était bien placé pour savoir ce qui s'était passé à Anvers en juin 1940, pendant ce séjour.

La chronologie des événements après le retour de Block est d'ailleurs remarquable. Le 16 juillet 1940, Block est de retour à Anvers. Le même jour, Heydrich, chef de la police politique allemande, évoque la libération prochaine de de Foy (et de Louwage) dès leur retour. De Foy ne revient toutefois que le 14 août 1940 à Bruxelles. Nous ne savons pas ce qu'il a fait à Berlin entre ces deux dates. En août 1940, le *Kriminalkommissar* Krauss, entretemps promu au grade de *Kriminalrat* visita la Belgique et les Pays-Bas. Il est toujours chargé de la coordination de l'enquête sur l'affaire Wollweber. Le 1er août, Schaap, responsable du groupe de sabotage hollandais, est arrêté à Copenhague (110). Début octobre 1940, quatre membres hollandais de l'organisation Wollweber sont pris (111). Signalons dans ce

(110) *Proclamation du Führer au peuple allemand et Note du Ministère des Affaires Étrangères au Gouvernement soviétique, avec annexes*, 1941, p. 86.

(111) *Acte d'accusation contre le groupe hollandais de l'organisation Wollweber*, 20 août 1942. Archivers personnelles des auteurs. Les quatre membres arrêtés en octobre 1940 étaient Willem Van Vreeswijk, Jan Hoorn, Roelof Vogelzang et Jan Van Schaik, tous de Rotterdam. Un cinquième membre, Jan Van den Hoonard avait déjà été arrêté le 4 juillet 1940 par la police allemande, qui l'avait repéré parce que les autorités hollandaises l'avaient arrêté préventivement le 3 mai 1940, avec Adriaan Fey et un troisième communiste. Après son arrestation par les Allemands, Fey devint un homme de confiance de la police allemande. Il fut condamné à 20 ans de prison après la guerre. On peut supposer qu'il a fourni à la police allemande des renseignements sur le groupe hollandais de l'organisation Wollweber. Voir à son sujet : F. DEKKERS, *Eindhoven 1933-1945*, Haarlem, In de Knipscheer, 1982, pp. 154-161.

contexte que deux fonctionnaires supérieurs de la police hollandaise avaient également été transférés en Allemagne au début de l'occupation. Le 21 août 1940, le premier membre belge de l'organisation Wollweber, Alfons Fietels, est arrêté par la GFP. Selon le secrétaire de Celis, le commissaire Block assista à cette arrestation (112). Le 6 et 7 décembre 1940, c'est le tour de six autres membres du groupe; le 20 décembre 1940, Wilfried Wouters est arrêté dans un camp de prisonniers de guerre en Allemagne et un neuvième membre est pris le 9 janvier 1941 (113). L'identité complète de Fietels était déjà connue à la police allemande depuis 1938. Nous ignorons comment elle a appris les noms des autres membres du groupe. Tous les membres arrêtés du groupe belge — à deux exceptions près — furent condamnés à mort le 11 novembre 1942 par le Tribunal du Peuple allemand et exécutés. Fietels était déjà décédé au camp de concentration de Gross-Rosen en mars 1942. L'acte d'accusation des membres du groupe belge mentionne parmi les pièces à conviction des "extraits des dossiers de police belge".

Les éléments qui précèdent permettent de formuler l'hypothèse que l'arrestation de Block, de de Foy et de Louwage et leur transfert en Allemagne ne sont pas en premier lieu la conséquence de leur part respective dans les arrestations de mai 1940, mais doivent être situés plutôt parmi les conséquences des rapports professionnels ambivalents qui avaient été noués entre les polices politiques belge et allemande à partir de 1936. Nous avons démontré précisément que l'enquête au sujet du groupe Wollweber était en quelque sorte la pierre de touche de ces rapports.

L'historien A. De Jonghe a déjà signalé le motif invoqué par Heydrich vis-à-vis du chef de l'Administration militaire allemande à Bruxelles, Reeder, pour justifier la libération de Robert de Foy, à savoir que "de Foy a, au cours des derniers mois précédant l'invasion, très bien collaboré avec le *Reichssicherheitshauptamt* et lui personnellement (Heydrich) et a livré du matériel important" (114).

(112) *Déclaration faite après la guerre par l'inspecteur G. Mathiesen.* (Usage autorisé par la Justice Militaire).

(113) Comme note 40. Les arrestations furent effectuées sur ordre du chef de l'*Amt IV* (Gestapo) du *Reichssicherheitshauptamt*, Müller, et en collaboration avec la Gestapo de Hambourg (*Rapport d'activité de la GFP*, 17 décembre 1940, German Records microfilmed at Alexandria (GRMA), 501/108/39). Il est donc très probable que Max Günther, dont nous reparlerons, a participé à cette opération, puisqu'il dépendait de la Gestapo de Hambourg et se trouvait à Anvers depuis l'été de 1940.

(114) Reeder à Himmler, 20 décembre 1943, G.R.M.A., 175/120/2645768-76. Voir aussi : A. DE JONGHE, *art.cit.*, p. 131.

On ignore de quel matériel il s'agirait. La question se pose d'ailleurs si Heydrich n'a pas servi un pieux mensonge à Reeder, pour éviter de lui communiquer le "matériel" que de Foy a peut-être fourni en juillet 1940, ou dont il a couvert la mise à disposition, par Block par exemple. Ajoutons que, dans un autre document, Reeder écrivit que de Foy avait été libéré parce qu'il avait "zur Zeit" bien collaboré avec le *Reichssicherheitshauptamt* dans certains domaines de l'espionnage (115). "Zur Zeit" — on remarquera que l'époque n'est que très vaguement définie. Il n'est d'ailleurs pas du tout évident que de Foy aurait fourni du "matériel important" à Heydrich quelques mois avant l'invasion, alors que la Sûreté Publique n'avait pas voulu participer à la seconde conférence antibolcheviste de 1938 — précisément sur l'affaire Wollweber —, et qu'elle avait éconduit poliment les visiteurs embarrassants du nom de Müller et de Streckenbach, lors de leur passage à Bruxelles fin 1938.

En considérant tous ces éléments, il faut également tenir compte du fait que Heydrich cumulait depuis juillet ou août 1940 la fonction de chef de la police politique allemande et celle de président de la C.I.P.C. (116). Il est possible dès lors que Heydrich ait présenté l'action policière renforcée contre l'organisation Wollweber, qui fut engagée simultanément dans au moins trois pays, sous le jour de la coordination policière au sein de la C.I.P.C. Dans cette optique, la collaboration très probablement demandée aux chefs de police belges et hollandais pendant leur séjour en Allemagne, put être interprétée, non pas comme une collaboration avec la police allemande, mais comme une coopération au sein d'un organisme policier supranational qui, somme toute, avait été fondé pour réprimer la criminalité de droit commun à l'échelle internationale. Et il ne fait pas de doute que les attentats de l'organisation Wollweber, que leurs auteurs considéraient comme des actes de terrorisme politique justifiés par leurs idées antifascistes, étaient dans l'esprit du droit belge comme dans l'esprit du droit institutionnel des délits de droit commun.

Il est donc probable que la police allemande a exercé des pressions sur Block et peut-être sur de Foy et Louwage afin d'accélérer le dénouement de l'affaire Wollweber. Cette affaire mise à part, il est

(115) Reeder à Himmler, 28 septembre 1943, G.R.M.A., 175/33/2541629-30.

(116) Le 7 juillet 1940, peu après la mort du président de la C.I.P.C. Steinhäusl, les Etats membres reçurent une circulaire, proposant la candidature de Heydrich à la présidence. Heydrich n'obtint pas la majorité des deux tiers requise, mais succéda néanmoins à Steinhäusl. La nomination de Heydrich parut dans le *Völkischer Beobachter* du 29 août 1940. Voir : J. TESCHKE, "Interpol zwischen 1933 und 1945", *Kriminalistik*, 1971, 3, pp. 118-119.

pourtant certain que la police allemande a pu puiser pendant un certain temps du moins, dans les archives du parquet d'Anvers. Block et Celis ont prétendu après la guerre que si les Allemands ont disposé des dossiers du parquet d'Anvers (ce fait n'a été contesté par personne), ces documents provenaient non pas du Palais de Justice d'Anvers, mais des archives du Parquet général à Bruxelles (117). Ceci n'est pas tout à fait exclu, puisque les Allemands ont effectivement récupéré des dossiers au Palais de Justice de Bruxelles et que parmi ces dossiers pouvaient se trouver des documents provenant d'Anvers, transmis par la voie hiérarchique. Force est néanmoins de contester que les archives du quartier général de la Gestapo à Berlin, retrouvées partiellement à la fin de la guerre, contenaient uniquement à propos d'Anvers un rapport circonstancié rédigé par le bureau anversoïse de la SIPO-SD sur base des archives du parquet de provenance belge.

Ce rapport de 67 pages est intitulé *Die kommunistische Organisation in Belgien (III' Internationale)* (118). Il ne porte pas de date, mais la critique interne permet de situer sa rédaction dans les premiers mois de l'occupation. De la correspondance s'y rapportant, il résulte qu'il a été rédigé à l'origine, "en langue flamande" par "l'homme de confiance Max" (119). Un commentaire du bureau central de la SIPO-SD à Bruxelles révèle que ce document y était connu depuis longtemps : "Lors d'un entretien avec le *Kriminalrat* Krauss de la Gestapo de Hambourg, il a été constaté que ce rapport, qui fut remis par l'homme de confiance "Max" mais aussi par le bureau extérieur d'Anvers, provient de la même source. Il s'agit d'une compilation du matériel rassemblé par la police d'Anvers sur le parti communiste belge, que l'on peut considérer comme exact sur les points essentiels" (120). Nous avons vu que la visite de Krauss a très probablement eu lieu en août 1940, de sorte que la conclusion s'impose que ce rapport a été rédigé peu de temps après le retour de Block d'Allemagne, ou même avant qu'il ne revint en Belgique.

Qui était "l'homme de confiance Max" ? Un certain Emiel Van Thielen, *alias* Max Günther, né à Anvers le 2 mars 1895. Déjà pendant la première guerre mondiale, il avait collaboré avec l'occupant allemand, ce qui lui valut en 1927 une condamnation à mort pour vol et trahison par la Cour d'Assises d'Anvers. Cette sentence fut prononcée par contumace car Van Thielen avait émigré en 1918 en

(117) *Déclaration faite après la guerre par J. Celis.* (Usage autorisé par la Justice Militaire.)

(118) *Gestapo Berlin, 1(a), KPB.* Documentation générale jointe au dossier C. Canaris. (Usage autorisé par la Justice Militaire.)

(119) *Gestapo Hambourg au R.S.H.A., IV A, 31 mars 1941.* Ibidem.

(120) *Sipo-SD Bruxelles au R.S.H.A., IV A, 17 mai 1941.* Ibidem.

Allemagne, où il aurait adhéré au communisme. Après l'avènement au pouvoir du N.S.D.A.P., il entra pourtant à la police criminelle à Hambourg. En 1937 ou 1938, il passa à la police politique, le *Geheimes Staatspolizeiamt*, et collabora avec le *Kriminalkommissar* Krauss dans le cadre de la lutte "antibolchéviste". Or c'est précisément à Hambourg que l'enquête sur l'organisation Wollweber a été menée, dirigée par Streckenbach et coordonnée par Krauss. Quelques indices permettent de dire que "Max" est venu déjà en 1938 ou 1939 à Anvers, dans le cadre de cette enquête. Au début de l'occupation, il revint à Anvers, interrogea notamment le commissaire en chef Celis sur les actes de sabotage, et compila les éléments rassemblés par Block sur les communistes. De là le rapport circonstancié que nous venons de citer, mais aussi un rapport spécifique sur l'organisation Wollweber, qui n'a pas été retrouvé. "Max" était l'homme de confiance et l'ami du *Kriminalrat* Straub, qui dirigeait à Bruxelles le quatrième bureau de la SIPO-SD, la Gestapo proprement dite. En cette qualité "Max" allait se tailler une sinistre réputation (121). Spécialisé dans la répression de la résistance marxiste, il fut la cheville ouvrière de presque toutes les actions d'envergure contre le parti communiste clandestin, aussi bien à Anvers, à Malines, à Bruxelles, à Charleroi, à Louvain que dans le Limbourg. De nombreux témoignages furent déposés après la guerre sur son comportement extrêmement brutal au cours d'interrogations "renforcées" menés dans la casemate du camp de Breendonk, de triste mémoire. En septembre 1944, "Max" retourna à Hambourg et disparut sans laisser de traces après l'effondrement du Troisième Reich. Tous les efforts de la police et de la Justice belges pour le retrouver sont restés sans résultat.

La police allemande ne s'intéressait pas qu'aux communistes, mais également à d'autres adversaires politiques. Dans la première partie de cet article, nous avons esquissé le rôle des agents des "Missions Spéciales" de la police communale (les B.O.) d'Anvers dans la répression des actes de sabotage. Les agents de ces B.O. entretenaient aussi des contacts avec des émigrés politiques allemands, vrais et faux. Il régnait dans ces deux domaines une rivalité certaine avec le "cabinet politique" de Block. L'orientation pro-britannique des

(121) Selon des déclarations faites après la guerre par d'anciens collègues allemands de Günther à Anvers, il était arrivé dans la métropole dès le 18 juin 1940 (C. FONTAINE, *Bob Claessens, le temps d'une vie*, Fondation Bob Claessens, 1977, p. 150). Selon d'autres sources, il n'y serait arrivé qu'en septembre de la même année. Le chef de la Gestapo à Bruxelles, Straub, le considérait comme un agent direct de l'*Amt IV* du *Reichssicherheitshauptamt* à Berlin. Ceci expliquerait en effet qu'il put opérer dans le pays entier et qu'on ne le retrouve sur aucun organigramme de la Sipo-SD en Belgique.

B.O. et le fait que ses agents étaient pour ainsi dire au service exclusif du bourgmestre socialiste Huysmans étaient parfaitement évidents à la police allemande, déjà avant l'invasion. Rien d'étonnant alors si les noms de quelques agents des B.O. et de leur chef "Bill" De Smedt figuraient sur une *Sonderfahndungsliste* de tous les services de renseignements politiques allemands composée en 1939. Il est plus que probable que le pseudo-réfugié politique Albert Schulzke, que les B.O. avaient cru avoir "retourné", mais qui s'est démasqué comme agent de l'*Abwehr* après l'invasion, a aidé à rassembler ces renseignements.

Le sort réservé aux B.O. sous l'occupation fut bien différent de celui du "cabinet politique" de Georges Block. Avant mai 1940, des agents des B.O. et surtout leur chef entretenaient des contacts privilégiés avec l'"antenne" du Deuxième Bureau français à Anvers, avec le major Keyser, un des attachés militaires de l'ambassade britannique à Bruxelles, et avec Theo Brabants, représentant à Anvers du Service de Contre-Information du major Mampuy, avec lequel Brabants était d'ailleurs apparenté par alliance (122). Le 13 et le 14 mai 1940, De Smedt était encore à Bruxelles, où il discuta avec Mampuy, Brabants, Keyser et des représentants du Deuxième Bureau français de la possibilité de poursuivre les activités communes, notamment par l'utilisation d'un poste émetteur-récepteur (123). Il n'en est rien advenu à cause de la rapidité de l'avance allemande.

Le 16 et le 17 mai 1940, la Geheime Feldpolizei perquisitionna chez plusieurs agents des B.O., toutefois sans résultat, car toute la documentation avait été brûlée lors de l'invasion. Sur ordre de l'autorité occupante, les B.O. furent supprimées et les agents des B.O. réintégré dans le service de recherches de la police communale. Le 22 août 1940, une nouvelle perquisition eut lieu chez au moins un agent des B.O. Le 7 décembre 1940, quatre agents des B.O. furent invités par

(122) PAPIERS J. PAUWELS, archives privées. L'"antenne" du Deuxième Bureau français à Anvers était dirigée par le colonel Alphonse Van Hecke (plus tard général) et Génébrias de Fredaigue. Elle était camouflée sous la S.A. La Confiance Mutuelle, créée en 1934. Les contacts existant entre De Smedt et le service de renseignements français étaient connus de Block avant la guerre. Le 8 novembre 1939, l'inspecteur Metsers du "cabinet" de Block rédigea un rapport sur le service de renseignements français à Anvers. Il remit ce même rapport presque intégralement à l'agent de l'*Abwehr* Karl Ulrich ("Harry") en novembre 1941. On y lit notamment : "Les rapports entre (Van Hecke et de Fredaigue) et l'inspecteur de police De Smedt sautaient aux yeux. Celui-ci dirigeait la police spéciale de Camiel Huysmans, qui ne s'occupait que des étrangers et de politique". *Abwehr* III F Anvers, rapport d'une rencontre entre Ulrich et son agent "Meister" (Metsers) le 10 novembre 1941. (Usage autorisé par la Justice Militaire).

(123) PAPIERS J. PAUWELS, archives privées.

autant d'inspecteurs de la P.J. à les accompagner à l'hôtel "Excelsior", où la GFP avait établi ses quartiers. Le même jour, l'ancien secrétaire privé de Huysmans fut arrêté par la GFP et également emmené à l'hôtel "Excelsior". Tous furent interrogés par des fonctionnaires de la Gestapo de Cologne, notamment sur le travail des B.O. avant la guerre, sur leurs rapports avec des émigrés politiques allemands, sur De Smedt et Huysmans et sur l'"espionnage" de ceux-ci au profit de la Grande-Bretagne. Les anciens agents des B.O., qui savaient que De Smedt vivait caché depuis juin 1940, rejetèrent tout sur lui (124). Entre le 7 et le 10 décembre 1940, ils furent tous libérés, mais De Smedt fut, encore en décembre 1940, condamné à mort par contumace par le Tribunal du Peuple de Cologne.

Il est impensable que l'arrestation, provisoire il est vrai, des agents des B.O., aurait eu lieu à la seule initiative de Block et de Celis, et que ceux-ci n'auraient pas été couverts par le Procureur du Roi. S'il ne fait pas de doute que l'initiative venait de la police allemande, il est pour le moins remarquable que la P.J. se soit prêtée à une telle opération. La question se pose d'ailleurs si c'est par hasard que l'action allemande contre les membres belges de l'organisation Wollweber et celle contre les agents des B.O. eurent lieu exactement aux mêmes moments en août et décembre 1940. Après tout, deux agents des B.O. avaient été chargés avant la guerre de la surveillance de navires allemands, d'autres avaient suivi Schaap et Fictels, et surtout les B.O. avaient eu de bons rapports avec Waldemar Pötsch.

Encore d'autres services de police belges furent inquisiteurs par la GFP au début de l'occupation : en juillet 1940, elle perquisitionna au commissariat maritime d'Anvers, à l'administration centrale de la Marine à Bruxelles et au domicile privé d'Armand Tilman, commissaire maritime adjoint à Anvers. Des dossiers furent confisqués à Anvers, et chez Tilman la GFP emporta 173 fiches d'avant-guerre relatives à des étrangers (125).

(124) Ibidem. Voir aussi les déclarations des quatre agents arrêtés, 8 juillet 1946, ARCHIEF EN MUSEUM VOOR HET VLAAMS CULTUURLEVEN, Papiers C. Huysmans. Un compte rendu quelque peu romancé de la vie clandestine de De Smedt a paru dans *Volksgazet*, 7 septembre 1944.

(125) A. TILMAN, *Mémoire de défense*, p. 123. Archives CERHSGM.

14. L'opération "Sonnewende" (22 juin 1941)

La répression du communisme international était depuis toujours un des buts primordiaux du national-socialisme. A la pointe de cette lutte se trouvaient Himmler, chef suprême de la police allemande, et Heydrich, chef de la police politique et depuis l'été de 1940 président de la Commission Internationale de Police Criminelle. Aussi longtemps que le pacte de non-agression entre l'Allemagne et l'Union Soviétique est resté en vigueur, c'est-à-dire jusqu'au 22 juin 1941, la police allemande n'a pas sévi contre les communistes belges, mais n'en a pas moins continué à rassembler des renseignements sur eux. Le rapport circonstancié de Max Günther, déjà cité et rédigé à l'aide d'archives de police belges, en constitue une preuve. Le 27 octobre 1940, Constantin Canaris, chef de la *Sicherheitspolizei* (SIPO) en Belgique, expédia à Berlin un rapport sur le PCB, rapport dont il ressort une fois de plus que des éléments provenant de la police belge avaient été utilisés pour sa rédaction (126). Canaris y faisait état d'un interrogatoire de Julien Lahaut par la Sipo, le 3 septembre 1940. Contrairement à ce que quelques collaborateurs belges de la Sipo-SD de Liège ont prétendu après la guerre, à savoir que Lahaut aurait fourni "la liste des communistes belges", Lahaut n'a cité que trois noms, que la police allemande connaissait d'ailleurs depuis longtemps : Xavier Relecom, Georges Van den Boom et lui-même, c'est-à-dire le triumvirat qui dirigeait le parti depuis la mort de Joseph Jacquotte en 1936. Canaris ajoutait : "Les déclarations de Lahaut concordent avec les notices de la police belge", notamment en ce qui concerne la non-dépendance du PCB vis-à-vis du parti français. La police allemande rassemblait ses renseignements sur les communistes belges dans le but avéré d'être en mesure de sévir en temps opportun. En février 1941, un fonctionnaire de la Sipo-SD de Bruxelles communiqua à la Gestapo à Berlin que les activités ouvertes et clandestines des communistes belges étaient suivies attentivement et que tous les moyens techniques étaient en place "de sorte que les conditions pour procéder à des mesures exécutives existent à tout moment" (127). Le 3 avril 1941, C. Canaris signala au *Reichssicherheitshauptamt* que les noms de 1800 communistes étaient enregistrés sur des fiches spéciales. Parmi eux se trouvaient 334 fonctionnaires dirigeants du parti, que l'on pourrait arrêter si on le désirait (128). Quand l'Administration militaire allemande, sur ordre de Berlin, déclencha, le 22 juin

(126) C. Canaris au R.S.H.A., IV A, 27 octobre 1940. Documentation générale jointe au dossier C. Canaris. (Usage autorisé par la Justice Militaire).

(127) Kober au R.S.H.A., IV A, 15 février 1941. Ibidem.

(128) C. Canaris au R.S.H.A., IV A, 3 avril 1942. Ibidem.

1941 l'opération "Sonnewende" (Solstice d'été), les services de police allemands arrêtaient plus de 300 communistes et antifascistes belges (129).

Que se passait-il entretemps du côté belge ? Il ressort des rares sources disponibles que tous les parquets belges ont rassemblé des renseignements sur les communistes au moins jusqu'à la mi-1941. Parmi ceux qui s'occupaient de ce travail se trouvait Armand Tilman, commissaire maritime adjoint à Anvers au 10 mai 1940. En raison de l'inactivité forcée de l'administration de la Marine, il fut attaché aux Délégations Judiciaires à Bruxelles au début de l'occupation. En juillet 1941, il fut muté à sa demande à Anvers. En septembre 1942, il fut attaché au cabinet du secrétaire général de l'Intérieur, Gerard Romsée. Finalement, Tilman fut promu en avril 1943 à la tête d'un Service d'Inspection nouvellement créé au sein de ce département. Nous y reviendrons. L'activité policière de Tilman a toujours été empreinte d'un anticommunisme prononcé, qui le fit considérer la résistance armée, à laquelle les communistes passèrent après juin 1941, comme un facteur de perturbation de l'ordre public.

Dans une lettre personnelle adressée le 18 juillet 1944 à Robert de Foy, alors secrétaire général à la Justice, Tilman écrivit que sa conviction avait toujours été que "si le sentiment de patriotisme exige la défense de la souveraineté nationale, il veut par essence la conservation de la nation dans l'ordre" (130). Il expliquait ainsi la grande attention qu'il avait toujours consacrée au communisme. "C'est en avril 1941", poursuivit Tilman, "que les premiers troubles eurent lieu sous forme de rixes dans les grandes agglomérations. Il apparaissait nettement alors que celles-ci étaient provoquées par des éléments communistes. (...) Des instructions envoyées à cette époque aux parquets de province, il ressort que l'intention de s'opposer à ces troubles existait, bien que leur caractère fût de nature essentiellement politique". En effet, le 21 mars 1941, le Procureur général près la Cour d'Appel de Bruxelles demanda aux parquets de son ressort un rapport sur l'activité des communistes. On peut supposer que pareille demande fut également faite dans les autres parquets généraux. En réponse à cette demande, Georges Block signa le 18 avril 1941 un rapport de dix pages, qui est d'une très grande préci-

(129) Voir à ce sujet : J. GOTOVITCH, "Introduction à l'étude de la déportation. Le convoi du 22 septembre 1941", *Cahiers d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale*, I, 1967, pp. 95-126.

(130) A. TILMAN, *Mémoire de défense*, pp. 133-134, Archives CERHSGM.

sion (131). Il contenait notamment l'identité complète et dans certains cas l'adresse des membres du Comité Central du PCB, et en outre des renseignements très détaillés au sujet d'un Comité d'Union Syndicale (Comité voor Syndicale Eenheid), créé clandestinement vers la fin de 1940. Etant donné que des imprimés "ne répondant pas aux prescriptions de l'article 299 du Code Pénal" (ne mentionnant pas l'auteur responsable) avaient été répandus, la P.J. avait effectué des perquisitions au siège du dit Comité. C'est là que furent découverts les noms des travailleurs du port qui faisaient partie de ce Comité. "Les antécédents politiques de plusieurs de ces personnes ont renforcé notre conviction que le Comité d'Union Syndicale n'était rien d'autre qu'une forme raffinée de cellule professionnelle communiste", écrivait Block, qui ajoutait les noms et les adresses de vingt-cinq travailleurs du port faisant partie du Comité. Il savait aussi que "deux d'entre eux ont été arrêtés récemment par les autorités allemandes en rapport avec les attentats à bord de navires étrangers" — ce qui était exact. Block illustrait longuement "la propagande illégale du parti communiste" en citant de larges extraits anti-nationaux-socialistes de la presse clandestine communiste (*Het Vrije Woord, De Rode Vaan, Clarté*). Il terminait son rapport sur ces mots : "Il ne fait pas de doute que l'offensive communiste doit être commencée, non seulement à Anvers, mais aussi dans d'autres centres du pays. Il est donc nécessaire que tous les services de police communiquent au magistrat compétent tous les renseignements qu'ils pourraient obtenir au sujet de cachettes secrètes d'armes et de munitions. Les perquisitions effectuées en vertu de l'article 299 doivent être faites avec le plus grand soin". Block annonçait par ailleurs que le parquet d'Anvers procéderait à "de nombreuses perquisitions".

Il est curieux qu'après la guerre, aussi bien Block que Celis ont déclaré qu'ils n'avaient pas donné de suite à la demande du 21 mars 1941 du Procureur général de Bruxelles (132). Cette déclaration s'explique peut-être par le fait que le rapport faisait état du zèle déployé par Block pour découvrir les éditeurs de journaux clandestins. Mais il y a un autre motif beaucoup plus impérieux : on retrouve des extraits du rapport de Block reproduits textuellement, en traduction allemande, dans un document rédigé par Max Günther, que la Gestapo de Hambourg a transmis le 23 mai 1941 au *Reichssicherheits-*

(131) *Verslag opgesteld als gevolg aan het schrijven van 21 maart 1941 - 1ste Bureel nr. 1625B, uitgaande van den heer Procureur-Generaal en toegezonden aan den heer Procureur des Konings van Antwerpen - betrekkelijk de communistische activiteit, 18 avril 1941, signé Georges Block, archives personnelles des auteurs.*

(132) *Déclaration faite après la guerre par J. Celis et G. Block. (Usage autorisé par la Justice Militaire).*

hauptamt (133). A titre d'exemple, nous reproduisons ci-dessous le libellé original de la phrase déjà citée, où Block assimile le Comité d'Union Syndicale à une cellule communiste camouflée et celui de la même phrase formulée en allemand (134). Cette comparaison prouve en toute évidence que pour la rédaction de son rapport, Günther a pu disposer quasi immédiatement du texte du rapport de Block. Etant donné les relations qui existaient depuis 1940 entre Block et Celis d'une part et Günther d'autre part, on ne peut que présumer comment Günther est entré en possession de ce rapport. Lors de ses visites régulières à la P.J. d'Anvers, que Block et Celis ne contestaient pas, Max Günther s'intéressait surtout aux réfugiés politiques allemands et aux activités de l'organisation Wollweber mais ne dédaignait pas les renseignements sur les communistes belges.

Block n'était pas le seul officier de police qui donna suite à la demande du parquet général de Bruxelles en avril 1941. Le 25 avril 1941, Tilman rédigea également un rapport sur l'activité communiste, qu'il concluait ainsi : "En présence de cette situation, la question se pose (...) s'il n'est pas urgent d'identifier toutes les personnes ayant un rôle actif dans cette organisation, de manière à pouvoir en temps utile prendre toute mesure d'ordre de nature à rendre impossible toute action révolutionnaire violente, dont le déclenchement quel qu'en soit le résultat possible ne peut être que néfaste au pays" (135). Selon Tilman, cette opinion fut partagée par le parquet général "qui exposait cette activité aux autres Parquets généraux ainsi qu'aux Parquets de première instance sous ses ordres et enjoignait aux services intéressés d'en suivre le développement et de procéder aux identifications" (136). Le rapport de Tilman, dont nous ne connaissons pas le texte intégral, fut transmis au Procureur général Collard par l'intermédiaire du substitut de celui-ci, Fernand Stryckmans. Nous ignorons si le rapport de Tilman trouva aussi son chemin vers la police allemande, mais ce n'est pas exclu, vu les contacts que Tilman entretenait avec Max Günther, dont il aurait

(133) *Gestapo de Hambourg au R.S.H.A., IV A, 23 mai 1941. Documentation générale jointe au dossier C. Canaris, Usage autorisé par la Justice Militaire. La lettre que accompagnait le rapport de Günther signalait que le même rapport était déjà en possession du bureau d'Anvers de la Sipo-SD.*

(134) Rapport de Block : "Het politiek voorgaande van verschillende personen sterkte ons in onze overtuiging dat het Comité voor Syndicale Eenheid niets anders was dan een geraffineerde vorm van een communistische beroepsceel". Rapport de Günther : "Auf Grund des politischen Vorgehens dieser Personen besteht der gegründete Verdacht, dass dieses Komitee nichts anderes ist als eine raffinierte Tarnung einer kommunistischen Berufszelle".

(135) A. TILMAN, *Mémoire de défense*, p. 3, Archives CERHSGM.

(136) *Ibidem*, p. 128.

fait la connaissance via Block. Tilman fut arrêté le 29 mai 1941 par la GFP, mais libéré déjà le 13 juin 1941 à l'intervention de Max Günther et du chef de celui-ci, le *Kriminalrat* Straub, qui dirigeait la Gestapo proprement dite à Bruxelles (137).

Les services de police allemands se préparaient donc dès le début de 1941 à une action d'envergure contre les communistes belges. Pour mener à bien ce projet, ils ont dans une certaine mesure fait appel à l'aide de leurs collègues belges. Quant au déroulement de la préparation de l'opération "Sonnewende" et à l'appel fait aux autorités belges, on ne connaît en détail que le cas de Liège. Nous résumons ce qui a déjà été publié à ce sujet (138). En mai 1941, l'autorité allemande demanda au bourgmestre socialiste de Liège, Bologne, et au Procureur général Destexhe de fournir une liste des dirigeants et des mandataires communistes de la région liégeoise. Des 182 personnes dont les noms furent transmis aux Allemands, sur ordre de Bologne par le commissaire en chef rexiste Schöner, 30 mandataires communistes, 26 membres militants du PCB, 7 personnes qui n'étaient membre d'aucune organisation, et un membre du Comité de Vigilance des Intellectuels Antifascistes furent arrêtés lors de l'invasion de l'Union Soviétique. Les autres ne furent pas inquiétées, du moins pas le 22 juin 1941. Il est toutefois à remarquer que les Allemands ne procédèrent à aucune arrestation dans des communes qui n'avaient pas donné suite à la demande de Bologne. Quant au Procureur général Destexhe, il savait déjà qu'une liste lui serait demandée avant qu'il n'en reçût la notification officielle. Le 12 mai 1941, il

(137) A. TILMAN, *Mémoire de défense*, pp. 124-125, Archives CERHSGM. Tilman prétend qu'il fut convoqué chez Straub le 18 juin 1941, c'est-à-dire après sa libération. Il aurait été "incarcéré à Saint-Gilles sous l'inculpation d'espionnage maritime en faveur des USA, basée sur la constatation de ses relations avec le Consulat général de cette puissance à Anvers" (p. 124). Mais selon la GFP, Tilman avait été arrêté par la police maritime belge à la demande de l'*Abwehr* des Pays-Bas, et fut soupçonné d'avoir livré des informations sur le trafic maritime dans le port d'Anvers au consulat américain à Anvers. Cette suspicion n'était pas fondée, et il apparut que, bien au contraire, Tilman travaillait en réalité pour des services allemands (J.-L. CHARLES et P. DASNOY, *Les dossiers de la police allemande*, Bruxelles, Editions Arts et Voyages, I, p. 131). Selon Joseph Vranken, qui fut sous l'occupation un des hommes de confiance les plus importants de l'*Abwehr* III F à Anvers, Tilman entretenait des rapports avec une employée belge du consulat des Etats-Unis à Anvers, qui travaillait pour l'*Abwehr* de Hambourg (*Déclaration faite après la guerre par J. Vranken*. Archives personnelles des auteurs. Ce document nous fut communiqué par M. André Moyen, que nous remercions ici). Il est certain qu'avant d'être au service du *Sicherheitsdienst*, Tilman a travaillé pour l'*Abwehr*, peut-être déjà avant mai 1940.

(138) A. DE JONGHE, "L'arrestation de communistes liégeois le 22 juin 1941", *La Vie Wallonne*, LIV, 1980, pp. 255-280.

sollicita à ce sujet l'avis de ses collègues de Gand et de Bruxelles, qu'il rencontrait chaque semaine à Bruxelles. Ceux-ci furent d'avis, "suite à l'impossibilité tant matérielle que morale invoquée par lui (Destexhe) de toute destruction de la documentation reposant à la police judiciaire, à ne céder à la demande qu'après refus formel et sur réquisition, de ne le faire que dans une mesure telle que la réponse ne devrait rien apprendre aux Allemands qu'ils ne connussent déjà et d'alléguer que les services judiciaires étaient désorganisés depuis le 10 mai 1940, et que les personnes portées sur les listes pouvaient avoir cessé toute activité politique" (139). Peu après le 16 mai 1941, Destexhe remit à l'autorité allemande les noms de 33 personnes, dont 20 furent arrêtées en juin 1941.

Nous ignorons si l'occupant a adressé des demandes analogues aux Procureurs généraux de Gand et de Bruxelles. Mais il est certain qu'il fit appel à la police judiciaire d'autres ressorts. Le 4 septembre 1941, le *SS-Untersturmführer* Fest de la Sipo-SD d'Anvers, nota : "En collaboration avec la police judiciaire belge, une liste comprenant à peu près tous les fonctionnaires communistes fut composée, dont la plupart purent être arrêtés lors du début de la guerre avec l'Union Soviétique" (140). Il est évident que cette communication, destinée sans aucun doute au bureau central de la Sipo-SD de Bruxelles, ne se rapporte qu'au ressort de la Sipo-SD d'Anvers, et que par "police judiciaire belge" Fest ne pouvait désigner que celle d'Anvers. Dans ce cas précis également, il est exclu que Block aurait agi d'initiative, sans être couvert par ses chefs responsables, Jozef Celis et le Procureur du Roi.

La Sûreté de l'Etat belge a-t-elle mis à la disposition des Allemands des renseignements qui leur ont servi pour l'opération "Sonnewende", comme le chef de la Sipo à Bruxelles, C. Canaris, l'a affirmé après la guerre (141) ? Les archives de la première direction de la Sûreté Publique (la Sûreté de l'Etat proprement dite) avaient été transférées en France le 12 mai 1940; Louwage les avait accompagnées. Elles ont été détruites en France en juin-juillet 1940. Le 29 juin 1940, Louwage reçut l'ordre de remonter en Belgique (142).

(139) Arrêt en cause de Bologne et Destexhe, *Journal des Tribunaux*, 27 janvier 1946, pp. 97-104.

(140) *Erfolgsmeldung*, 4 septembre 1941. Documentation générale jointe au dossier C. Canaris. (Usage autorisé par la Justice Militaire).

(141) A. DE JONGHE, "De strijd Himmler-Reeder", *Bijdragen tot de Geschiedenis van de Tweede Wereldoorlog*, no. 5, décembre 1978, p. 143.

(142) *Rapport concernant le service de la police judiciaire de l'Administration de la Sûreté de l'Etat*, rédigé par F. Louwage, 18 juillet 1947, Archives personnelles des auteurs.

Les archives de la deuxième direction (la Police des Etrangers) furent ramenées en Belgique, où elles furent consultées et mises sous scellés par la GFP. Suite à cela, de Foy mit, sur ordre de Reeder, la totalité du registre des étrangers à la disposition des Allemands (143). Nous ignorons quel a été le sort des archives de la troisième direction (le Commissariat général aux Délégations Judiciaires). Sous l'occupation, deux fonctionnaires de la Sipo-SD travaillaient en permanence à la Police des Etrangers (144). Il n'est donc pas exclu qu'ils ont pu puiser à cette source des renseignements susceptibles d'être utilisés lors de l'opération "Sonnewende" (145). Les dossiers administratifs de la Police des Etrangers peuvent avoir été d'une grande utilité pour l'identification de personnes qui avaient la nationalité soviétique. Celles-ci étaient, après le 22 juin 1941, de même que des communistes belges et immigrés, la principale cible de la police allemande.

15. Répercussions du renversement des alliances après juin 1941

Il est certain que l'opération "Sonnewende" fut à l'origine de difficultés qui surgirent entre les Allemands d'une part et la police et la gendarmerie belges d'autre part au sujet de l'arrestation de personnes recherchées par la police allemande. Les instructions allemandes à ce propos furent transmises le 5 août 1941 par le secrétaire général à la Justice Schuind aux Procureurs généraux, ce qui donna lieu à un différend entre Schuind et ces trois hauts magistrats. Dans sa lettre à de Foy du 18 juillet 1944, Tilman écrit : "Dès après l'entrée en guerre contre la Russie, des services de police allemands ayant exigé la remise de dossiers et de délinquants, une opposition s'éleva dans les milieux judiciaires. Pendant quelques semaines les ordres donnés aux parquets étaient maintenus, mais en septembre 1941, ils furent retirés verbalement. A ce moment les

(143) A. DE JONGHE, *art.cit.*, p. 142.

(144) Il s'agit des *Hilfspolizeibeamten* Nöller et Bopp. Cette "deutsche Dienststelle bei der belgischen Fremdenpolizei" figurait aussi dans une liste des adresses téléphoniques du bureau central de la Sipo-SD à Bruxelles de 1944. Archives CERHSGM.

(145) A la défense de Charles Collard, Procureur général ff à Bruxelles sous l'occupation furent cités la présence d'un fonctionnaire de police allemand à la P.J. de Bruxelles et les rapports continus de F. Louwage avec des policiers allemands dans le cadre de la C.I.P.C. *Le Parquet général...*, p. 42. Archives CERHSGM, Papiers l'An 40, no. 74.

magistrats estimaient ne plus pouvoir intervenir que lorsque la preuve du danger imminent de guerre civile pourrait être fournie” (146). A partir de septembre 1941, et encore plus clairement en avril 1942, le substitut du Procureur général, Strijckmans, défendait vis-à-vis de Tilman le point de vue que celui-ci pouvait continuer à recueillir des renseignements sur les communistes, mais aussi “qu’il fallait suspendre momentanément l’action répressive en matière d’infractions aux dispositions pénales ayant pour but de garantir l’organisation sociale du pays et son ordre intérieur. (...) L’argument de base motivant sa décision était que les éléments poursuivant le but de renverser notre organisation sociale en créant des troubles de l’ordre public, agissaient suivant les directives d’agents soviétiques et que l’activité de ceux-ci ne pouvait être indirectement freinée en raison de l’alliance de la Russie avec l’Angleterre à laquelle nous étions alliés nous-mêmes” (147).

Ce point de vue formulé oralement par Strijckmans devant Tilman le 15 avril 1942, reflétait sans doute l’opinion de la grande majorité des magistrats et des membres de leurs organes d’exécution. C’est d’ailleurs en réaction à un rapport de Tilman que Strijckmans explicita son point de vue (148). Dans ce rapport, Tilman avait décrit en détail la structure et les activités clandestines du PCB et souligné que les communistes n’avaient pas renoncé aux intentions révolutionnaires et subversives qu’ils avaient eues auparavant. Tilman avait terminé son rapport par une suggestion sous forme de question : “En présence de cette situation, la question se pose si la responsabilité dont on se charge en ne sévissant pas contre ces activités n’est pas plus grande que celle que l’on veut éviter pour toutes sortes de raisons, que les dirigeants communistes n’hésiteront pas à exploiter pour arriver à leurs fins”. C’est vraiment comme si, pour Tilman, l’occupation allemande n’existait pas ou tout au moins n’avait en rien changé la situation d’avant-guerre.

Il est clair que le différend entre Strijckmans et Tilman au sujet d’une action répressive contre les communistes après le 22 juin 1941 constituait un point de rupture de principe. Dans l’évolution que l’on peut déceler chez la magistrature belge et ses organes d’exécution, le déclenchement des hostilités entre l’Allemagne et l’Union Soviétique a été d’une importance décisive. Conformément à leurs conceptions d’avant-guerre, ils considéraient, pendant la première

(146) A. TILMAN, *Mémoire de défense*, pp. 133-134.

(147) *Ibidem*, p. 22.

(148) *Bondig overzicht der voor de inwendige veiligheid van het land gevaarlijke bedrijvigheden der kommunistische elementen*, 13 février 1942. Archives personnelles des auteurs.

année de l'occupation, les communistes comme un danger pour l'ordre public dans la société belge. Tant que régnait la conviction que l'Allemagne dominerait pour longtemps le continent européen, l'on ne pouvait, dans le cadre de la politique de présence préconisée, qu'espérer que la Belgique pourrait obtenir une autonomie relative à l'ombre du Troisième Reich. Dans cette optique, les communistes étaient toujours considérés comme un ennemi de l'intérieur. Si la police belge continuait à suivre leurs activités, elle ne pouvait justifier cela vis-à-vis des Allemands que si elle pouvait démontrer que les communistes faisaient une propagande contre l'Ordre Nouveau, et ce en dépit du pacte de non-agression. De ce qui précède, il ressort clairement que la Sipo-SD n'avait pas besoin d'être convaincue. La fin de cette phase de l'évolution fut marquée par la collaboration restreinte des services de police belges à la préparation de l'opération "Sonnewende". Quiconque, dans le domaine policier, voulait encore réprimer les activités de résistance des communistes après l'été 1941 n'avait d'autre choix que le chemin de la collaboration avec l'occupant, puisqu'il n'était plus question d'une couverture quelconque par la magistrature. C'est d'ailleurs la voie qui fut choisie résolument par Armand Tilman, encore que sa position spécifique dans la collaboration l'ait entraîné dans un conflit avec les responsables du maintien de l'ordre du côté belge, le secrétaire général de l'Intérieur Romsée et le chef de la Police Générale du Royaume (et à partir de début 1943 de la Gendarmerie), le colonel Van Coppenolle, pour lesquels, comme pour Tilman, l'ordre public était "un et indivisible" et n'était pas assujéti à des influences de la conjoncture politique du moment. Georges Block par contre, auquel on ne pouvait certes pas attribuer des sympathies communistes, a suivi l'évolution de la magistrature, ce qui entraîna une rupture entre lui et Tilman en mai 1942.

Les ambitions de Tilman en matière de police politique allaient loin. En septembre 1941, il apprit que le département de l'Intérieur songeait à la création d'une Police civile d'Etat. Il en avertit Block, avec lequel il vivait encore en bonne entente, dans l'espoir que Block serait disposé comme lui à barrer la route à ce "projet du VNV". C'est du moins la version que Tilman donne de sa démarche (149). En octobre 1941, Block et Tilman furent convoqués par Max Günther, qui voulut avoir leur avis sur le projet de la Police civile d'Etat. Le fait qu'ils furent convoqués par Günther semble indiquer que ce projet venait en premier lieu du *Reichssicherheits-*

(149) A. TILMAN, *Mémoire de défense*, p. 51 et suivantes.

hauptamt, et non du département de l'Intérieur. Il est possible que Günther voulait obtenir la collaboration de ces deux spécialistes. D'accord avec ses chefs, Block décida de ne pas collaborer à ce projet. Selon sa propre version, Tilman non plus ne l'aurait pas souhaité; il aurait surtout craint une mainmise du VNV sur les services de police. Une hypothèse probablement plus proche de la réalité est que Tilman voulait obtenir lui-même la direction de la Police civile d'Etat. En septembre 1942, Tilman fut attaché à sa demande au département de l'Intérieur, où il recueillait des renseignements politiques. Après l'assassinat du bourgmestre du Grand-Charleroi Jean Teughels, le 19 novembre 1942, Romsée le chargea d'une mission d'information dans la région de Charleroi. En compagnie de Max Günther, Tilman eut une part prépondérante dans l'arrestation d'un certain nombre de Partisans dans la région, dont les auteurs du meurtre de Teughels.

A ce même moment, Romsée proposa pour la première fois au comité des secrétaires généraux la création d'une Police civile d'Etat. Cette proposition fut accueillie par un refus unanime des autres membres du Comité. Le 25 novembre 1942, le colonel Van Coppenolle soumit une note à Romsée, tendant à transformer les services de recherches et d'information de la gendarmerie, qui ne seraient plus chargés que du contrôle des étrangers et des "éléments subversifs", des enquêtes sur les actes de sabotage et sur le terrorisme et des recherches dans les affaires criminelles. Quoique Romsée approuvât en principe cette transformation, elle ne fut pas réalisée telle quelle. Le 9 mars 1943, Romsée proposa à Tilman de prendre la direction d'"un service qui aurait comme mission particulière la répression des actes troublant l'ordre public" (150). En réalité, les projets intimes de Romsée allaient plus loin : il voulait intégrer les cadres de ce qui restait de la Sûreté Publique et ceux de la police judiciaire sous l'autorité du ministère de l'Intérieur (151). Ce projet concordait avec les vœux de l'Administration militaire allemande. De nouveau, il y eut refus unanime des autres secrétaires généraux. C'est en avril 1943 que fut créé finalement le Service d'Inspection, dépendant administrativement de la Police Générale du Royaume auprès du

(150) A. TILMAN, *Mémoire de défense*, p. 56.

(151) Voir à ce sujet un rapport circonstancié rédigé en 1943 par deux fonctionnaires de l'Administration militaire allemande sous le titre *Die belgische Polizei* (Archives CERHSGM). Le jugement émis par les auteurs sur la police judiciaire belge est tout à fait remarquable. "La police judiciaire a été complètement défailante dans la répression des délits politiques" (p. 33). Par "délits politiques", les auteurs entendaient les actes de sabotage et les attentats commis par la résistance, considérés par l'occupant comme du terrorisme politique criminalisé.

ministère de l'Intérieur. Tilman en reçut la direction. Officiellement, le Service d'Inspection avait pour mission d'enquêter sur les abus dans les services de ravitaillement et dans les administrations communales. En réalité, Tilman et ses collaborateurs s'occupaient surtout de rassembler des renseignements sur les "éléments subversifs", principalement la résistance de gauche. Ceci se fit en collaboration avec la Gestapo, sous la forme d'échanges d'informations et d'actions communes, au cours desquelles de nombreuses arrestations furent faites. Tilman participait d'ailleurs activement aux interrogatoires dans la casemate de Breendonk, en compagnie de Max Günther. Après un certain temps, Tilman voulut remplacer les inspecteurs de tendance VNV de son équipe par des résistants non-communistes. Straub, Günther et Tilman espéraient ainsi faciliter l'infiltration dans la résistance de gauche et unir tous les "bien-pensants" contre le bolchévisme. La même intention inspira la publication d'une feuille pseudo-clandestine, le *Moniteur belge des Assermentés*, rédigé par Tilman et imprimé sur des presses mises à sa disposition par Straub. En se servant de données rassemblées par son service, Tilman s'efforçait de démasquer le Front de l'Indépendance comme une organisation communiste. Tous les "citoyens bien-pensants" devaient adopter un point de vue neutre, uniquement belge : ni Berlin, ni Moscou, ni Londres. Dès qu'il fut attaché au département de l'Intérieur, Tilman s'était en effet à nouveau mis en rapport avec Straub, qui lui donnait des missions précises. Il était considéré comme *Angehörige der Dienststelle des Chefs der Sicherheitspolizei und des SD*, et disposait d'un sauf-conduit signé par le chef du *Reichssicherheitshauptamt*, Kaltenbrunner, le successeur de Heydrich (152).

Toute différente était l'évolution de Georges Block, ancien collègue de Tilman. Si Block avait encore eu une part dans l'arrestation de l'avocat communiste Bob Claessens le 7 juillet 1941, et s'il avait encore été disposé à fournir à la Sipo les noms des communistes allemands impliqués dans une fusillade au Palais des Sports à Anvers le 1.1.1942, ses rapports avec Max Günther se refroidirent vite dès le début de 1942 (153). A partir de juin 1942, Block participait

(152) *Exposé des faits retenus à charge de Tilman Armand*, Dossier Tilman. (Usage autorisé par la Justice Militaire).

(153) Pour le rôle de Block joué dans l'arrestation de Claessens, voir : C. FONTAINE, *Bob Claessens, le temps d'une vie*, *op.cit.*, pp. 149-151. Après le 22 juin 1941, Block et Tilman firent encore des recherches dans tous les services de police judiciaire du pays, en compagnie de Max Günther, pour retrouver un ancien responsable de l'organisation Wollweber, Ernest Lambert. Ces recherches furent faites sur ordre de Celis, à la demande de la Sipo-SD d'Anvers. Selon Celis, cette mission fut exécutée pour prévenir des mesures de contrainte de la part des Allemands. Lambert ne put être retrouvé. *Déclaration faite après la guerre par J. Celis*. (Usage autorisé par la Justice Militaire).

à la rédaction et à la diffusion du *Bulletin van de Bond der Vaderlandsche Ambtenaren*. L'objectif de cette publication réellement clandestine était "d'inciter les agents des pouvoirs publics à refuser de participer à l'arrestation de concitoyens ordonnée par le pouvoir occupant" (154). On comprendra que Block ne pouvait pas écrire cela en 1940-41. Un inspecteur du cabinet de Block, qui fut attaché en 1943 au Service d'Inspection de Tilman transmettait régulièrement des exemplaires du "Bulletin" et d'autres renseignements sur le service de Block à Karl Ulrich, *alias* "Harry", un homme de confiance de l'*Abwehr*, qui par conséquent considérait Block comme "hostile à l'Allemagne". Le 16 mars 1943, Ulrich écrivit d'ailleurs : "A mon avis, il est grand temps de limoger le type ("der Kerl") de la police judiciaire et de l'interner en Allemagne pour la durée de la guerre" (155). Un tel brevet de patriotisme, conféré par un agent de l'*Abwehr*, ne put être présenté par Tilman à la fin de la guerre, bien au contraire.

Arrêté en Allemagne, où il s'était réfugié à la libération, et ramené en Belgique, Tilman fut condamné à mort par la Cour Militaire en janvier 1949. Sa peine fut commuée en travaux forcés à perpétuité en 1957. Il mourut peu de temps après. Une instruction judiciaire fut ouverte en 1945 contre Block et Celis soupçonnés de trahison. Cette instruction fut clôturée le 25 juillet 1947 par un non-lieu. Leur participation à l'arrestation d'agents de police (ceux des B.O.) et de communistes fut considérée comme établie, mais il fut constaté en même temps qu'ils n'avaient pas agi de leur propre initiative, qu'ils avaient donc été couverts par leurs chefs hiérarchiques et avaient agi sous contrainte allemande (156).

Quant à Robert de Foy, il fut, à sa demande, déchargé de sa fonction d'Administrateur de la Sûreté Publique (157). D'avril 1946 à mars 1947, il fut juge au tribunal international de Tanger. Le 1er août 1947 il reprit la fonction d'Administrateur de la Sûreté Publique et l'assuma jusqu'à sa retraite en 1958 (158). Fernand Louwage conservait son poste d'Inspecteur général de la Sûreté de l'Etat. Des sanctions administratives furent prises contre les trois Procureurs généraux (Collard à Bruxelles, Rémy à Gand et Destexhe à Liège) : ils furent démis. Le rôle de Bologne et Destexhe dans l'opération

(154) Archives CERHSGM, Fonds Lejeune no. 16/38.

(155) Rapports de K. Ulrich. (Usage autorisé par la Justice Militaire).

(156) Usage autorisé par la Justice Militaire.

(157) *Moniteur Belge*, 16 novembre 1944.

(158) *Notice biographique* de Robert de Foy (1893-1959). Archives personnelles des auteurs.

“Sonnewende” fit toutefois l’objet d’un procès, qui se termina par un acquittement en 1946.

16. Conclusion

La position de neutralité que les services de police politique belges avaient adoptée avant mai 1940 fut, au début de l’occupation, exploitée par les chefs de la police allemande. Si ceux-ci n’avaient pas réussi auparavant à criminaliser à une échelle internationale les activités des adversaires politiques du national-socialisme. Ils purent, après l’invasion, mettre au pas les responsables de police belges, du moins au niveau de l’échange d’informations. Le pacte de non-agression germano-soviétique mettait néanmoins les communistes belges à l’abri d’une répression allemande (et peut-être belge) jusqu’au 22 juin 1941, de sorte qu’ils ont pu réorganiser l’appareil de leur parti dans la clandestinité.

Entre-temps, la Sipo-SD préparait dans le plus grand secret l’opération “Sonnewende” sur la base d’éléments essentiellement externes à ses services. La part des responsables de police belges dans cette préparation a été, tout compte fait, modeste, puisque la police allemande s’est basée essentiellement sur des renseignements datant d’avant la guerre. Après coup, l’opération “Sonnewende” peut être considérée comme un échec. L’invasion de l’Union Soviétique déclencha un changement dans l’attitude de la magistrature, qui revint à la neutralité. Après un certain temps, l’évolution des alliances internationales fit que les communistes n’étaient plus considérés comme des ennemis de la Belgique. Il est tout à fait remarquable que les responsables de police belges, que ce soit dans l’administration ou dans la magistrature, aient réussi à réaliser ce changement au niveau pratique. Ce fait éclaire les rapports de force sous l’occupation : la force réelle de l’occupant était moins absolue qu’on ne le croit souvent. En effet, l’occupant dépendait trop des institutions belges pour réaliser son but prioritaire, qui était l’exploitation du potentiel économique belge au profit du Troisième Reich.

NAZI-DUISSLAND, DE BELGISCHE POLITIEDIENSTEN EN HET ANTI-COMMUNISME IN BELGIE — EEN ASPECT VAN DE BELGISCH-DUITSE BETREKKINGEN (1936-1944)

door

Rudi VAN DOORSLAER & Etienne VERHOEYEN

SAMENVATTING

De invoering van de Belgische onafhankelijkheidspolitiek in 1936 heeft tot een zekere toenadering tot Duitsland geleid. Op sommige terreinen — bv. het economische — was dat duidelijk het geval. Een analyse van de Belgisch-Duitse relatie op het delicate terrein van de politieke inlichtings- en politiediensten wijst erop dat deze voorstelling ook moet genuanceerd worden. Belangrijk en revele- rend was een onderzoek naar de samenwerking bij de bestrijding van het commu- nisme. Tussen de Belgische en Duitse politiediensten werden tussen 1936 en 1940 in een zekere mate gegevens uitgewisseld over Duitse politieke emigranten. Wanneer de Duitse politie in 1938 bij haar Belgische collega's echter aandrong op meer ijver bij de bestrijding van de communistische sabotagedaden op Duitse schepen in de Antwerpse haven, was de Belgische houding eerder afwijzend. Het staat vrijwel vast dat de goede verstandhouding tussen de Belgische en de Britse diensten op deze afwijzing heeft gewogen.

De eerder afwijzende houding van de Belgische politiediensten tegenover de door de Duitsers gewenste samenwerking bij de bestrijding van het "interna- tionaal terrorisme" heeft sommige hoge Belgische politieambtenaren bij het be- gin van de bezetting in een moeilijke positie gebracht. Nu de Duitse overwinning scheen vast te staan kon de Duitse politie op haar Belgische collega's druk uitoefenen door hetgeen zij wist over de Belgisch-Britse verstandhouding. Deze Duitse druk had tot gevolg dat de Belgische politieke politie verder de Belgische en buitenlandse communisten bleef opsporen en volgen en in beperkte mate deze informatie aan de Duitse politie doorspeelde, hierin gedekt door de magistratuur. Van zodra Duitsland de Sovjet-Unie was binnengevallen (22 juni 1941) en de Sovjet-Unie dus virtueel een bondgenoot van België was geworden, veranderde die houding van Belgische zijde. De weinige Belgische politieambtenaren die na- dien nog met de Duitse politie hebben samengewerkt bij de opsporing van com- munisten en verzetslieden deden dat zonder enige dekking vanwege de magistra- tuur en sloegen resoluut de weg van de collaboratie in.

NAZI-GERMANY, BELGIAN POLICE SERVICES AND ANTI-COMMUNISM IN BELGIUM. AN ASPECT OF THE BELGIAN-GERMAN RELATIONS (1936-1944)

by

Rudy VAN DOORSLAER & Etienne VERHOEYEN

SUMMARY

The introduction in 1936 of the Belgian independence policy has led to a certain approach to Germany. In some fields, for instance economy, this was clearly the case.

An analysis of the Belgian-German relations on the delicate field of the political information services and the police indicates that this statement also requires a differentiated approach.

Important and revealing were the investigations into the co-operation in fighting communism. Between 1936 and 1940 the Belgian and German police services exchanged, to a certain extent, information about German political emigrants.

When in 1938 the German police pressed their Belgian colleagues for more diligence in the prevention of communist acts of sabotage on German ships in the port of Antwerp, the Belgian attitude was rather averse. It is almost certain that this rejection was based on the good relationship between the Belgian and the British services.

At the beginning of the occupation the rather negative attitude of the Belgian police towards the co-operation in the prevention of international terrorism put some of the highly placed police officers in a difficult position. Now that the German victory seemed to be a fact, the German police could put their Belgian colleagues under a lot of pressure by using their information on the Belgian-English understanding.

The consequence of this German pressure was that the Belgian political police went on tracking and following Belgian and foreign communists. They passed on only a limited part of their information to the German police. These activities were covered by the magistracy.

When Germany invaded the Soviet Union (22 June 1941) and the Soviet Union had virtually become an ally of Belgium, the Belgian attitude changed. The few Belgian police officers who after this went on working with the Germans in their hunt for communists and resistance fighters were no longer covered by the magistracy and thus they resolutely went into the direction of collaboration.

Rudi Van Doorslaer, Jozef Plateaustraat 12, 9000 Gent
Etienne Verhoeyen, Kolonel Bourgstraat 114, bus 37, 1040 Brussel